

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

JEUNESSE ET SPORTS

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Marie Geveaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jacques Blanc,
Georges Hage,
Jean-Claude Beauchaud,
Thierry Lazaro,
Edouard Landrain.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Thierry Lazaro.

Suspension et reprise de la séance (p. 15)

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Charles Ehrmann, Jean-Yves Haby, Jean-Paul Fuchs, Alain Madalle, Denis Merville, Lucien Guichon, Edouard Landrain, Jacques Blanc, Mme Geneviève Colot, MM. Claude Demassieux, Christian Dupuy, Guy Teissier, Didier Bariani.

Etat B

Titre III (p. 23)

Amendement n° 336 de M. Haby : MM. Jean-Yves Haby, le rapporteur spécial, le ministre, Thierry Lazaro. – Adoption.

Amendement n° 214 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 23)

Amendement n° 337 de M. Haby : MM. le rapporteur spécial, le ministre, Jean Glavany. – Adoption.

Amendement n° 130 de M. Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre, Jean Glavany. – Rejet.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 23)

Après l'article 68 (p. 27)

Amendement n° 215 de la commission : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 27).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures trente.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222 et 2270).

JEUNESSE ET SPORTS

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, mes chers collègues, à cette heure du jour, il faut appliquer, me semble-t-il, la formule de notre bien-aimé président de l'Assemblée nationale : « Les parlementaires doivent concilier la forme traditionnelle du discours avec une certaine concision. » (*Sourires.*) Je vais donc essayer de faire court. Je n'apprendrai du reste pas grand-chose à tous ceux venus participer ce matin à la discussion du projet de budget pour 1996, d'autant que mon rapport d'une soixantaine de pages – je suis sûr qu'ils l'ont tous lu – ne pose aucune difficulté quant à l'analyse.

Monsieur le ministre, votre projet pour 1996 se présente à l'évidence comme un bon projet, à peu près à égalité avec celui de l'année dernière. Il met l'accent sur l'aménagement des rythmes scolaires, et le doublement des crédits du FNDVA est aussi une bonne chose. L'affaire du financement du Grand Stade par le FNDS est terminée : on ne subventionnera pas le Grand Stade par le FNDS. Celui-ci interviendra toutefois pour la rénovation des stades dits de province ; certains collègues y reviendront. Il faudra en revanche s'inquiéter peut-être de la non-garantie des ressources affectées au FNDS et de la réduction des crédits du titre VI. Mais tout cela n'est pas bien méchant.

Parmi les points forts : un budget de 2,9 milliards de francs, somme importante, la politique d'aménagement des rythmes scolaires, qui figure parmi les quatre objectifs fixés dans votre lettre de mission par M. le Premier ministre ; les crédits nécessaires y sont affectés.

Quelques points faibles : une certaine insuffisance des titres V et VI. Dans quelques jours, vous nous présenterez les nouveaux développements de votre politique tendant à encourager une pratique sportive génératrice d'emplois ; c'est un point important par les temps qui courent. Vous avez aussi, nous le savons, une fonction sociale. Il faudra aussi, j'y reviendrai, chercher à diminuer les coûts des emplois. Sur un plan administratif, il conviendrait également de rendre l'embauche plus facile.

Deux grandes opérations enfin pour les années à venir : les jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 et, pour 1998, la construction du Grand Stade.

Ce budget, tel que je viens de le présenter en quelques mots, été approuvé par la commission des finances. Mais qui parle du budget de la jeunesse et des sports vous dira que c'est un facteur de lutte contre l'exclusion et d'intégration, que c'est aussi un contrat contre la délinquance. À ce titre, nous devons nous efforcer de préserver notre budget du mieux que nous pourrons.

Quelques initiatives intéressantes – cela n'arrive pas si souvent dans un budget. Un de nos collègues vous a proposé un amendement qui tend à trouver un milliard de recettes supplémentaires, par le biais d'une taxe sur les cigarettes ; je ne sais ce que vous en ferez. En tout cas, s'il vous était possible de l'accepter, cette recette serait bienvenue. M. Inchauspé, quant à lui, a proposé un amendement visant à autoriser les paris sur le jeu de pelote basque. Son amendement pose cependant un petit problème technique ; s'il le soumet aujourd'hui, il devra le retirer pour en représenter un autre plus tard. Mais cela pourrait amener, à l'entendre, onze millions de recettes. D'autres vous parleront du problème des buvettes, qui représentent quand même 35 p. 100 des recettes des petits clubs.

Comme tout le monde, je vous parlerai maintenant de TVA. Il faudrait, conformément d'ailleurs à une directive européenne, voir si nous ne pourrions pas obtenir un taux un peu inférieur pour l'utilisation des équipements sportifs.

Reste enfin la question de la taxe sur les salaires. Nous connaissons votre force de conviction vis-à-vis de Bercy : vous devez vous efforcer d'obtenir qu'elle soit moins rigoureuse. Cette taxe sur les salaires pèse très lourdement sur l'ensemble des activités sportives. Il faudra y revenir, si c'est possible.

En conclusion, un budget somme toute moyen. Il faut le défendre et le voter : c'est ce qu'a fait la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marie Geveaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Marie Geveaux, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre délégué, je commencerai par deux observations liminaires sur le projet de budget de votre ministère qui nous est proposé pour 1996.

Tout d'abord, il s'agit d'un budget en quasi-stabilité, ce qui, par les temps qui courent et au vu des objectifs de rigueur affichés par le Gouvernement, reste malgré tout un sujet de satisfaction. Seulement 7 millions de francs ont été amputés si on le compare avec le total des crédits obtenus en 1995, après l'adoption du collectif budgétaire.

Pour autant, ce sera ma deuxième observation, force est de constater que les crédits de la jeunesse et des sports pour 1996 demeurent autour du plancher symbolique de 0,2 p. 100 du budget de la nation. Or la modicité des sommes en jeu contraste fortement avec la place occupée par le sport dans notre société, puisque, lorsque l'on interroge nos concitoyens, ce qu'a fait un sondage publié récemment, deux Français sur trois déclarent pratiquer au moins une discipline sportive, soit une population double de celle des licenciés. Au surplus, ce taux de 0,2 p. 100 ne prend pas en compte le sport en tant que phénomène social dans notre pays.

Comme mon collègue Dehaine le rappelait à l'instant, le sport favorise l'intégration, notamment des jeunes, il est un élément primordial de la qualité de vie, quand il est pratiqué en loisirs. Le sport est aussi un des piliers essentiels sur lesquels reposent les expérimentations en cours d'aménagement des rythmes de la vie scolaire.

Ce seuil de 0,2 p. 100 contraste aussi fortement avec la volonté affichée par l'Etat de répondre aux inquiétudes de la jeunesse, que les incertitudes actuelles, en particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir un emploi, rendent encore plus aiguës. Par conséquent, il ne me semble pas insupportable de considérer d'une autre manière le budget de jeunesse et sports.

Je pense que, sur ce point, tous mes collègues me rejoindront. Nous avons tous, quelles que soient nos sensibilités, vu avec satisfaction le budget de la culture porté à 1 p. 100 du budget de la nation. Cela a d'ailleurs été interprété comme un signe très fort de la part du Gouvernement. Bien sûr, monsieur le ministre je ne vous demanderai pas aujourd'hui de porter le budget de jeunesse et sports à 1 p. 100. Mais, après tout, pourquoi ne pas joindre nos efforts – et vous serez, j'en suis sûr, un porte-parole attentif auprès du Gouvernement, et peut-être aussi du Président de la République – pour inciter à le porter, dans deux ou trois ans, à 0,4, peut-être 0,5 p. 100 ? Un tel effort, tout en restant très supportable, serait un signe éclatant à l'égard de tout le monde sportif et en particulier à l'égard de tous les bénévoles qui, à longueur d'année, se dévouent sans compter leur temps dans les associations, les comités et les clubs. Je crois très sincèrement que ce serait bienvenu et que le Gouvernement devrait garder cette possibilité à l'esprit.

Mon intervention s'articulera autour de trois séries de considérations : d'abord, les motifs de satisfaction que nous fournit ce budget de la jeunesse et des sports pour 1996, ensuite les quelques sujets d'inquiétude qu'il suscite, et enfin les dossiers qu'il conviendra de suivre de près en 1996.

En premier lieu les motifs de satisfaction. J'en dégagerai au moins trois : le fait que dans ce budget apparaissent des mesures nouvelles très positives, le fait également que le fonds national pour le développement du sport soit rendu à sa vocation et retrouve toute latitude au niveau du sport en général. Enfin, je parlerai également des emplois.

Sans énumérer toutes les mesures nouvelles contenues dans ce budget, je souhaiterai appeler votre attention sur quelques-unes d'entre elles. Ainsi, conformément aux engagements pris par le Premier ministre devant le

Conseil national de la vie associative, en juin dernier, une mesure nouvelle de 24 millions de francs va permettre le doublement du FNDVA ; voilà qui démontre l'attachement du Gouvernement au mouvement associatif. Par ailleurs, dans la perspective des jeux Olympiques d'Atlanta, une mesure nouvelle de 26 millions de francs est prévue afin d'assurer une représentation française de qualité. On notera également, dans le même registre, la création de trente-deux contrats de préparation olympique et de haut niveau pour un montant de 6,4 millions.

En vue de la préparation de la coupe du monde de football de 1998, qui se déroulera en France, une mesure nouvelle de 97 millions de francs est destinée au financement de la construction du Grand Stade de Saint-Denis. Au total, le budget du ministère contribuera à une hauteur de 184,5 millions de francs à l'édification du Grand Stade en 1996. On relèvera que 75,5 millions en provenance du FNDS serviront l'année prochaine à la rénovation des stades de province. Je terminerai en mentionnant une nouvelle mesure de 20 millions pour le financement des opérations pilotes d'aménagement des rythmes de la vie de l'enfant.

Toutes ces mesures nouvelles traduisent des efforts indéniablement positifs et je ne doute pas qu'elles seront appréciées à leur juste valeur.

Second motif de satisfaction, le Fonds national du développement pour le sport est rendu à sa vocation. Ce compte spécial du Trésor, géré par le ministère, a pour objet le financement de l'aide aux sportifs de haut niveau et de l'aide au sport de masse. Vous avez obtenu pour 1996, monsieur le ministre, le désengagement du FNDS du Grand Stade. Il n'y aura donc pas de ponction supplémentaire sur ses crédits pour 1996. Je tiens à saluer l'action que vous avez entreprise.

M. Patrice Martin-Lalande. Bravo !

M. Jean-Marie Geveaux, rapporteur pour avis. Je souhaite néanmoins que cet effort soit consolidé et confirmé lors des prochains exercices budgétaires.

J'indique par ailleurs, toujours à propos du financement du Grand Stade, que 135 millions de francs avaient été engagés par l'Etat en 1995, alors que, pour 1996, l'engagement sera plus conséquent. Il faudra trouver les compléments nécessaires lors du collectif budgétaire. Au total, l'engagement de l'Etat pour la construction du Grand Stade représentera 1,2 milliard de francs.

Mon troisième motif de satisfaction a trait aux emplois. Comme votre prédécesseur s'y était engagé, vous n'avez pas touché aux emplois techniques. Seuls 32 postes ont été supprimés sur les 6 847 que compte le ministère de la jeunesse et des sports – encore ne s'agit-il que d'emplois administratifs et dans le cadre de redéploiements. Je note avec satisfaction une continuité sur ce point.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Jean-Marie Geveaux, rapporteur pour avis. Je voudrais arriver maintenant aux quelques sujets d'inquiétude. Mon collègue Dehaine l'a rappelé tout à l'heure, il est prévu une mesure d'économie sur les crédits d'intervention, de 133 millions de francs. Plus grave est la baisse des investissements d'équipement, qui passent en autorisations de programme de 56,2 millions de francs à 36,7 millions. Cette baisse sera particulièrement sensible pour les travaux neufs à effectuer dans les établissements dont l'Etat est propriétaire, c'est-à-dire les CREPS, les écoles et les instituts.

Mais c'est surtout la réduction sensible des subventions d'investissement du titre VI qui doit susciter l'inquiétude. Les subventions d'équipement aux collectivités locales passent de 49,4 millions de francs à 15,4 millions, en autorisations de programme comme en crédits de paiement. Cela signifie qu'en 1996 le montant des crédits inscrits devrait permettre le seul financement des contrats de plan Etat-région et conduire, de ce fait, les collectivités locales à renoncer à de nombreux projets.

D'autres baisses de crédits sont significatives. Elles concernent par exemple les actions partenariales pour les loisirs et l'insertion – moins 41 millions de francs – ou la promotion du sport – moins 49,4 millions de francs. Elles touchent également durement les offices franco-allemand et franco-québécois. J'avais suggéré en commission que l'on fasse un effort pour abonder, si cela était possible, peut-être dans le cadre du collectif, les financements de ces deux offices très utiles pour les échanges qu'ils provoquent au niveau de la jeunesse.

Je concède, monsieur le ministre, qu'appliquer des mesures d'économies n'est jamais chose facile ni agréable. Il reste qu'il faut bien en mesurer préalablement les conséquences et veiller notamment à ne pas trop solliciter les finances des collectivités locales qui sont, il faut le rappeler, les premiers financeurs dans notre pays pour le sport. Ce sont elles qui vont faire, une fois de plus, les frais de ces baisses de crédits, notamment sur le titre V et surtout le titre VI.

En 1996, il faudra suivre de près quelques dossiers.

Et d'abord, parvenir à la stabilité des ressources du FNDS doit être une priorité majeure de votre ministère. On ne peut que déplorer l'écart qui existe, depuis de nombreuses années, entre les recettes inscrites en loi de finances initiale pour le FNDS et la somme qu'il perçoit effectivement. Ainsi, en 1994, les ressources effectives du fonds se sont établies à 768,6 millions de francs alors qu'elles avaient été budgétées à hauteur de 850 millions, ce qui a conduit à l'inscription de 74 millions de francs supplémentaires en loi de finances rectificative. De la même manière, au 4 juillet dernier, nous n'avions trouvé encore que la moitié des sommes que les prévisions attribuaient au FNDS pour 1995.

Ces écarts s'expliquent par la nature des ressources du fonds qui consistent, pour plus de 90 p. 100, en un prélèvement de 2,4 p. 100 opéré sur La Française des jeux. Fixées pour 1966 à 820 millions de francs, elles témoignent d'une approche plus réaliste que par le passé, mais l'écart entre les recettes prévisionnelles et les montants effectivement perçus par le fonds ne devrait pas pour autant se réduire.

Cela étant, pour l'avenir, il est impérieux de définir de nouvelles règles qui permettent de garantir les recettes du FNDS. Je sais que quelques suggestions seront faites au cours de la matinée, visant à les stabiliser, pour éviter toute inquiétude au milieu sportif. Plusieurs solutions peuvent être envisagées, comme l'augmentation du taux de prélèvement sur La Française des jeux ou la création d'un prélèvement sur le tabac. J'aimerais, monsieur le ministre, avoir votre sentiment sur ces propositions, ou sur toute autre qui pourrait être présentée. Je soutiendrai, pour ma part, toute initiative qui assurerait au FNDS des recettes plus stables.

Cette année, nous aurons aussi à assurer le financement des sports mécaniques, que la disparition du fonds tabac notamment a rendu préoccupant. J'y suis tout particulièrement attentif, les sports en général, les sports mécaniques surtout, étant ma passion. La loi Evin, en

posant le principe d'interdiction générale et absolue de tout parrainage par le tabac et l'alcool, a privé, en effet, le sport, notamment les sports mécaniques, de recettes appréciables. Certes, ce fonds n'avait plus de raison d'être compte tenu des difficultés que connaît notre budget. Mais comment allons-nous suppléer à ce manque ?

Vous aviez indiqué, en commission des affaires culturelles, qu'une commission serait créée réunissant les partenaires concernés, et en liaison étroite avec le ministère de la santé. J'ai cru comprendre que cela n'allait pas sans quelques difficultés. Quelles sont, à ce propos, vos intentions réelles ? Où en est la composition de cette commission ? Comment va-t-elle fonctionner ? Et comme je ne pense pas qu'elle puisse être opérationnelle immédiatement, quelles solutions vous paraissent pouvoir suppléer le fonds tabac et financer, entre autres, la formation des jeunes pilotes ? Je plaide un peu pour ma chapelle, puisque Le Mans accueille la filière Elf, qui forme les pilotes, depuis les plus jeunes jusqu'à ceux de la formule 3000.

N'oublions pas, enfin, qu'en 1996, nous devons resserrer les liens entre le sport et l'emploi. Les associations sportives, au nombre de 175 000 en France, offrent de nombreux emplois de proximité, en particulier d'accueil et de service. Elles sont susceptibles, à ce titre, de participer à la réduction du chômage. Des mesures incitatives très fortes pourraient contribuer à la création d'emplois de proximité dans les domaines du sport et de l'encadrement de la jeunesse. Je sais que vous avez l'intention de nous présenter prochainement un plan « sport-emploi ». Où en êtes-vous ? Quelles en sont les mesures les plus importantes ?

Monsieur le ministre, les crédits de la jeunesse et des sports que vous nous proposez d'adopter vont permettre à votre département ministériel de recentrer son action sur quelques cibles privilégiées. Je me réjouis des priorités qui s'en dégagent, je vous l'ai dit en commission. Je les approuve pleinement ainsi que votre budget, et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avec moi. Et je crois que ce sentiment sera partagé par la plupart de mes collègues ici présents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Dans la discussion, pour le groupe de l'UDF, la parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que nous débattons ce matin de la jeunesse et des sports, cet après-midi s'ouvrira le grand débat sur la sécurité sociale. Je souhaite que les hasards du calendrier ouvrent les yeux à ceux qui n'ont pas encore compris l'importance du sport pour l'insertion des jeunes dans la société, afin de leur assurer une place et un avenir.

Reconnaissons-le, quels que soient les gouvernements, nous n'avons pas réussi, en France, à donner au sport et à la politique de la jeunesse sa juste place.

Dans une période en demi-teinte, vous nous présentez, monsieur le ministre, un budget en demi-teinte lui aussi. D'ailleurs, quels que soient vos efforts, vos talents et votre opiniâtreté, vous ne pouviez en quelques mois changer tout. Vos crédits sont le reflet de la situation actuelle. Vous ouvrez néanmoins des perspectives et tracez des pistes que nous approuvons et nous sommes prêts à vous soutenir. Certes, il faudra enfoncer des portes, il faudra se mobiliser pour aller plus loin, mais nous allons dans la bonne direction.

Revenons sur le budget lui-même. Vos crédits sont relativement épargnés. Il n'en faut pas moins que vous vous engagiez à ce qu'ils ne subissent aucune amputation, en dépit de la volonté générale, du Parlement en particulier, de faire des économies. Compte tenu de son faible niveau, le budget de la jeunesse et des sports doit être tenu à l'abri des coupes. Ce n'est pas là qu'on trouvera les 2 milliards d'économies !

Vous avez su vous battre, monsieur le ministre, et préserver l'essentiel. Mais si votre budget a été relativement épargné, je le répète – et les deux rapporteurs l'ont souligné – le problème du financement de l'action pour la jeunesse et les sports reste posé. Notre ami Landrain évoquera le problème du FNDS. Nous avons déposé, au nom de l'intergroupe, un amendement sur ce sujet que nous vous demandons de soutenir.

Chaque année, nous nous sommes battus, avec vous d'ailleurs ; nous sommes allés au ministère du budget – certains de vos collaborateurs s'en souviennent certainement – entre le débat à l'Assemblée et le débat au Sénat, pour essayer de « décrocher » quelque chose. Nous avons réussi à obtenir des résultats, mais pas à atteindre les 0,3 p. 100.

On ne chargera pas la barque budgétaire ! Edouard Landrain proposera une taxe sur les cigarettes. On nous avait dit que c'était impossible. Toutes les taxes sur les cigarettes n'en ont pas moins été augmentées, mais le produit n'est pas allé à la jeunesse et aux sports ! Ce n'est pas votre faute. Nous avons besoin de préciser objectivement les ressources, dans le cadre d'une politique de la jeunesse et des sports, avec des modalités bien sûr. On a promis que les ressources du FNDS seraient garanties. Elles ne l'ont jamais été. Les clubs attendent encore, au milieu de l'année, 350 des 850 millions prévus ! Le Trésor prétend qu'on ne consomme pas les crédits, mais c'est parce qu'ils sont affectés trop tard ! Dans cette affaire, on joue à cache-cache. Il faut en sortir pour donner une pérennité et une garantie à la vie de tous ces clubs.

Vous avez tracé des pistes positives : ainsi vous avez décidé d'inscrire en mesures nouvelles 26 millions pour la préparation des jeux Olympiques d'Atlanta. C'était important. Les trente-deux contrats de préparation olympique supplémentaires seront signés. Bravo !

Vous avez aussi inscrit au budget, et non sur le FNDS, la construction du Grand Stade en vue de la préparation de la coupe du monde de football. C'est ce que nous avons demandé. Le problème du financement des autres stades reste posé. Ils font partie d'objectifs que la France s'est donnée et il faudra bien trouver des solutions.

Vous lancez un projet d'aménagement des rythmes scolaires. Bravo ! Encore faut-il savoir où on ira, comment et pourquoi. Il faudrait que nous ayons, sur ce sujet, un grand débat, avec vous – ce serait le deuxième volet de mon intervention, si j'en avais le temps – et avec les régions, les départements et les communes pour rechercher des réponses vraies et positives.

Nous sommes dans un système qui est faux : les crédits en faveur de la vie associative et de la jeunesse baissent, excepté ceux, c'est vrai, du Fonds national de développement de la vie associative. Dans le même temps, des milliards sont dépensés dans l'insertion et dans la formation, alors que le sport est sans doute le meilleur facteur d'insertion qui soit, qu'il peut aussi assurer une prévention efficace contre les dérives de la drogue, prévention qui répondrait à l'attente angoissée des familles.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jacques Blanc. Comment ne pas souhaiter un vrai débat pour savoir qui va faire quoi ? Car les régions ont une responsabilité dans ce domaine. La grande année de la décentralisation doit venir, et la jeunesse et les sports doivent être au cœur des préoccupations. Croyez-vous vraiment qu'il soit obligatoire d'impliquer des services de l'Etat pour que cela marche ?

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est écoulé !

M. Jacques Blanc. Nous sommes au cœur d'un sujet capital. C'est grâce à la décentralisation que l'on ira de l'avant.

Et pourquoi ne pas baisser le taux de TVA pour les associations...

Mme le président. Mon cher collègue, vos cinq minutes sont écoulées !

M. Jacques Blanc. ... leur autoriser l'usage du chèque-emploi, leur accorder des exonérations fiscales et sociales ?

Bref, il s'agirait de reconnaître le rôle d'une politique nouvelle associant l'ensemble des collectivités au mouvement sportif.

D'ailleurs, avant de quitter la tribune, je tiens à rendre hommage à ce dernier. Nous avons tant besoin de ces milliers de bénévoles qui se mobilisent tous les matins, dans nos grandes villes et nos petites communes rurales, au service de la jeunesse et, donc, de la cohésion sociale de ce pays !

Le médecin que je suis, sait bien que le sport est la meilleure réponse à apporter à l'angoisse des populations. Alors, mobilisons-nous, fixons-nous des rendez-vous, monsieur le ministre, au cours de cette année, d'abord au Sénat, pour régler les problèmes budgétaires, puis pour réaliser avec vous une grande avancée de la décentralisation au service de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Georges Hage, pour le groupe communiste.

M. Georges Hage. J'ai vu, depuis vingt et quelques années que je hante cet hémicycle, se succéder au banc que vous occupez, monsieur le ministre, des athlètes prestigieux, alpinistes, patineurs, sprinters des plus véloces, et quelques énarques intercalaires chargés d'assurer un faux train (*Sourires*) cependant que les performances du budget de la jeunesse et des sports demeuraient obstinément décevantes, correspondant à environ 0,2 p. 100 du budget général.

Parce que c'est moi et parce que c'est vous, dont j'ai mesuré les premiers et prometteurs exploits au sein de l'ASSU – Association du sport scolaire et universitaire – que je vis effacer victorieusement les haies à Montréal, mon regret n'est que plus grand de constater que ce projet de budget que vous avez à défendre est un des plus mauvais que le marathonien du budget de la jeunesse et des sports que je suis, ait connus.

Il accuse une baisse de 40 millions de francs par rapport au précédent ; le FNDS diminue de 64 millions de francs, encore celui-ci participe-t-il à hauteur de 75,5 millions de francs à l'aménagement des stades de province en vue de la coupe du monde de football ; 185 millions de francs seront consacrés au stade de Saint-Denis. On peut affirmer que, compte tenu de cette ponction, le budget 1996 disposera de 289 millions de francs de moins que le précédent.

Les crédits d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant bénéficieront de 20 millions supplémentaires, d'où il résulte une réduction massive des subventions aux actions partenariales et des crédits destinés aux échanges de jeunes, la disparition des crédits d'équipement aux collectivités locales comme des crédits en faveur des équipements publics.

Enfin, de toute évidence, ce projet privilégie le sport de haut niveau et le sport spectacle aux dépens du sport de masse, du sport pour tous.

Cette stagnation autour de 2 p. 1 000 est d'autant plus inacceptable que la pratique sportive s'est considérablement développée au cours des deux dernières décennies, comme en témoignent le nombre des licenciés et l'engouement pour des pratiques nouvelles, essentiellement ludiques, moins réglementées, plus « dans le vent », qui affirment l'avènement d'une nouvelle société sportive, de « zapping » sportif – a dit un sociologue – rompant avec le sport de haute performance à l'image souvent ternie.

Si le budget jeunesse et sport stagne dans le même temps, quels financements sont à l'œuvre en cette culture sportive effervescente, sinon ceux des collectivités territoriales et des familles ; 2 p. 1 000 d'autant plus inacceptables que l'Etat perçoit sur ce marché sportif en expansion des taxes et impôts divers infiniment supérieurs aux crédits et subventions qu'il consent au mouvement sportif.

Faut-il rappeler l'apport, dans le développement marchand du sport, du travail totalement gratuit fourni par les bénévoles, travail évalué scientifiquement à quelque 300 millions d'heures par an, en France, véritable béquille du capital investi dans le marché sportif.

Où sont les manifestations que nous connûmes en faveur du 1 p. 100 pour le sport aussi ? Ainsi perdurent de mauvais choix budgétaires qui vont à l'encontre de l'action pour la jeunesse et les sports, le candidat Chirac eût-il promis d'y remédier.

On a cru, cette année, faire diversion en faisant resurgir l'aménagement des rythmes scolaires dont vous voici, monsieur le ministre, plus que le consultant, le maître d'œuvre. La préoccupation du développement harmonieux de l'enfant appartient à notre humanisme. Pour dualiste qu'elle soit, la formule d'une âme saine et cultivée dans un corps sain hante les parents, comme la recherche d'une éducation physique intégrale, intellectuelle, morale – la philosophie de l'éducation depuis Platon, enseigne-t-on.

Les rythmes scolaires sont un thème séducteur. D'autres, sur ces bancs même, l'ont défendu avant vous.

Il y a deux constats évidents à faire. D'abord, il ne faut pas fatiguer l'enfant, quoique Freinet observait que l'enfant occupé à un travail qui l'intéresse ne se fatigue pas et prétendait crûment que cette fatigue recèle ou dénonce un déficit du maître. Ensuite, il existe des différences individuelles dans les apprentissages que l'école, à nos yeux, peut et doit résoudre plutôt que d'y adapter ses structures.

Avant la discussion des travaux de la commission Faurox, je mettrai l'accent, pour l'heure, sur les dangers d'un clivage entre les disciplines d'apprentissage et les disciplines d'expression et sur la déscolarisation des activités sportives et artistiques qui porte atteinte non seulement à la cohérence de l'action éducative que j'exaltais plus haut, mais encore à la gratuité, à l'égalité devant l'enseignement, voire à la laïcité, principes qu'un pacte républicain authentique ne peut bafouer.

Le modèle d'Epinal ne concerne qu'un tiers des élèves de la ville. Son coût est fort lourd : 2 000 francs par an et par enfant. Et *quid* de la qualité pédagogique des maîtres recrutés ?

Jusqu'à preuve du contraire, je maintiendrai que la stricte observance des emplois du temps du primaire, quand l'EPS et les disciplines artistiques y sont enseignées, est génératrice de rythmes scolaires quotidiens et hebdomadaires favorables. C'est pourquoi j'ai proposé que soit inscrite dans la loi Avice, renonçant de la sorte avec quelque regret, au concept du maître polyvalent, la création dans chaque école d'une équipe éducative comprenant des maîtres spécialisés.

Nous voterons donc contre ce projet de budget.

Enfin, monsieur le ministre, pour terminer, il me reste à souhaiter que Lille, au cœur d'un espace géographique qui a vu, au fil des siècles, la civilisation européenne déployer sa diversité flamboyante, reçoive l'onction olympique. Mais ceci est une autre histoire !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Beauchaud. S'il est un ministère qui ne ressentira aucune secousse après le léger séisme gouvernemental de la semaine dernière, c'est bien celui de la jeunesse et des sports.

Monsieur le ministre, vous nous revenez : c'est bien ; avec le même budget : c'est moins bien ! (*Sourires.*)

L'an passé, nous étions confrontés à un budget de stagnation. Cette année, nous sommes bien obligés de constater qu'il s'agit d'un budget de régression.

Je ne suis évidemment pas tout à fait d'accord avec l'analyse qu'en ont fait certains de mes collègues tout à l'heure.

Avant d'aborder quelques chapitres de ce budget, qui soulèvent plusieurs questions techniques, je voudrais le situer dans notre contexte national et vous livrer quelques interrogations.

Pensez-vous, comme l'un de nos rapporteurs, que ce budget soit vraiment apte à « renforcer les solidarités et à lutter contre l'exclusion » ?

Pourquoi, au printemps 1994, une place si importante a-t-elle été faite à la jeunesse de notre pays par la majorité actuelle ? Pourquoi M. Balladur, avec un questionnaire qui avait certes son mérite, a-t-il suscité quelques espoirs, dont les intéressés semblent encore attendre les effets sur le terrain ?

Pourquoi continue-t-on à mélanger le sport professionnel, voire la préparation de l'élite pour les jeux Olympiques, au sport de masse, véritable moyen d'intégration des jeunes et gisement d'emplois, parallèlement à ces millions de bénévoles dont l'abnégation et la foi dans la jeunesse et dans le sport n'ont d'égal que leur patience à attendre des jours meilleurs ?

Pourquoi n'examine-t-on pas le phénomène de société qui se traduit par la désaffection envers les sports traditionnels très structurés et donc contraignants pour les pratiquants au profit de ceux, devenus nombreux, comme le VTT, le ski ou les patins à roulettes ? Leurs adeptes se tournent vers le milieu associatif « polyvalent » ou les municipalités, pour obtenir des aides tant en fonctionnement qu'en infrastructures.

Un examen attentif contribuera à répondre à notre souci d'une meilleure cohésion sociale.

Enfin, dans ce qu'il est convenu d'appeler une année de « vaches maigres », je n'ai pas manqué de comparer les crédits de ce budget à ceux affectés aux autres ministères. Le constat est brutal : la jeunesse et les sports ne constituent pas une priorité pour le Gouvernement.

Ce budget se situe au-dessous du seuil de pauvreté par rapport à celui d'autres ministères sociaux : travail, dialogue social et participation, en augmentation de 5,6 p. 100 ; intégration, en augmentation de 4,4 p. 100 ; solidarité entre les générations, en augmentation de 3 p. 100.

Ses crédits diminuent en effet de 1,35 p. 100. Et cette diminution sera encore accentuée par une hausse prévisionnelle des prix d'environ 2 p. 100.

En 1995, les moyens des services – au titre III – avaient connu une baisse d'un poste. Cette année, ce sont 32 emplois statutaires qui sont supprimés. Et les 32 contrats de haut niveau destinés à la préparation des jeux Olympiques qui ont été prévus, ne constituent pas une compensation.

Les services extérieurs du ministère ne peuvent plus remplir leur rôle localement. Chaque année, il est pallié à cette carence par le recrutement de CES affectés aux tâches administratives. Il est à craindre que même ce recrutement soit mis en cause, compte tenu des directives gouvernementales tendant à les faire diminuer.

Le budget jeunesse et sports, dans ce titre, n'est donc pas armé pour répondre à la volonté affichée de favoriser les emplois moins précaires.

Quant à l'augmentation des crédits du titre III, elle répond au protocole et aux accords sur la rénovation de la grille de la fonction publique.

Au titre IV – interventions publiques –, le chapitre « Jeunesse et vie associative » est en diminution de près de 1 p. 100.

Quant à la ligne budgétaire allouée à l'information jeunesse, elle est en diminution de 28 p. 100 ! Le ministère sera-t-il en mesure d'entretenir son réseau d'information et de résorber l'endettement des centres d'information jeunesse ?

Dans le cadre des mesures « jeunes », le gouvernement Balladur avait mis en place le téléphone vert. Que devient-il ? Comment fonctionne-t-il ? Et avec lui les autres mesures, la carte jeunes, le défi, contrats LASER ?

Les actions partenariales pour les initiatives, les loisirs et l'insertion des jeunes diminuent de 15 p. 100 et ce malgré une mesure nouvelle de 24 millions de francs pour financer le FNDVA. On peut se réjouir de la réapparition de cette dotation. Mais il eût été plus clair de l'inscrire au chapitre 43-90-90, ligne budgétaire spéciale du FNDVA.

Je ne veux pas me lancer dans une analyse financière trop fine de cette ligne budgétaire, mais nous risquons une impasse budgétaire pour 1996 qui se situe aux environs de 110 millions de francs.

Cette impasse ne risque-t-elle pas d'influer sur les délais de remboursement des frais engagés au titre de l'objection de conscience, délais qui se situent actuellement entre seize et dix-huit mois ?

Et sur le devenir des renouvellements des conventions pluriannuelles avec les associations, ainsi que les postes FONJEP ?

La ligne budgétaire destinée à financer la formation des animateurs diminue progressivement, ce qui traduit un désengagement réel de l'Etat pour la formation des ani-

mateurs. Comme le soulignait mon collègue Jacques Blanc, le ministère de la jeunesse et des sports n'aurait-il pas intérêt, dans ce domaine, à se rapprocher contractuellement des régions compétentes en matière de formation ?

Au plan international, le ministère prévoit de financer l'Office franco-allemand pour la jeunesse pour 63 millions de francs, contre 70 millions l'année dernière ; l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour 10 millions de francs, contre 11 millions l'année dernière ; les échanges pour 9 millions, contre 11 millions l'an passé.

Les diminutions des crédits de cette ligne budgétaire se répercutent sur l'ensemble des actions internationales du ministère. Elles confirment l'absence de volonté politique de l'Etat de faire participer les associations de jeunesse et d'éducation populaire, notamment à la construction de « l'Europe des citoyens ». Quel sera l'avenir des offices et des relations partenariales avec l'Allemagne et le Québec ? Que devient le projet de transfert de l'OFAJ souhaité par la France ?

Quelle sera la contribution du ministère à la campagne européenne de la jeunesse contre le racisme ?

L'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune s'inscrit comme l'une de vos priorités, puisque cette ligne budgétaire progresse de plus de 20 p. 100. C'est là un rayon de soleil dans la grisaille générale...

M. Guy Drut, *ministre délégué à la jeunesse et aux sports*.
Merci !

M. Jean-Claude Beauchaud. ... et j'aimerais pouvoir dire que c'est tant mieux pour ceux qui en profitent. Mais le maire d'une commune qui a signé, hier, un contrat de ville – enfant-jeune, n'y voit plus très clair aujourd'hui.

L'aménagement des rythmes scolaires s'inscrit comme l'une des priorités du ministère. Depuis plus de dix ans, des « contrats bleus » aux « contrats de ville », de l'aménagement du temps de l'enfant à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune, le ministère de la jeunesse et des sports investit des sommes importantes.

Chaque année, on engage des actions à caractère expérimental. Pour l'année 1996, le ministère finance en mesures nouvelles, par redistribution interne de crédits, des opérations expérimentales. En cinq ans, l'engagement financier s'élève à plus d'un milliard de francs.

Il devient urgent, monsieur le ministre, de procéder à un bilan et à une évaluation de cette action d'aménagement des rythmes ; de vérifier son utilité auprès des enfants et des jeunes ; de mesurer le rôle des collectivités locales et la complémentarité de cette action avec le ministère de l'éducation nationale. On peut se demander, d'ailleurs, si une véritable concertation existe entre le ministère de la jeunesse et des sports et celui de l'éducation nationale. Parents, enseignants et élus aimeraient comprendre. J'espère, monsieur le ministre, que vous me rassurerez tout à l'heure.

La formation professionnelle et la formation sociale voient leur ligne budgétaire diminuer. Que devient donc le programme de l'ancien ministre de la jeunesse et des sports, prévoyant la création de 10 000 emplois jeunes ?

Une mesure nouvelle de 123 millions de francs permet de financer la coupe du monde de football et les jeux d'Atlanta. C'est un véritable « ballon d'oxygène » pour votre ministère.

Il est vrai que nos athlètes doivent faire bonne figure aux jeux Olympiques. Les médailles sont attendues aussi bien par des milliers de sportifs dans leur fauteuil, devant leur télévision, que par de nombreux licenciés dont les athlètes représentent la discipline de prédilection.

A côté de l'obligation de réussite de la France dans l'organisation de la coupe du monde de football, cette manifestation doit être également une grande fête populaire.

Nous mesurons tous que ce sont des événements de portée nationale et internationale, mais je trouve dommage qu'une partie de leur financement se fasse au détriment du développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, la ligne budgétaire affectée à cette rubrique baissant de 24 p. 100.

Quant aux dépenses en capital que l'on trouve aux titres V et VI, nous assistons, mes collègues l'ont souligné, à un véritable effondrement des crédits. En effet, les crédits de paiement diminuent de 9 millions, soit de 20 p. 100 ; sur deux ans, ils auront diminué de près de 30 p. 100.

Dans le même temps, les subventions accordées par l'Etat sont en baisse de près de 34 millions de francs.

Les CREPS et autres centres, dont la plupart ne peuvent déjà plus accomplir décemment leur fonction d'accueil, auront à peine les moyens d'entretenir leur patrimoine.

Je ne parlerai pas du FNDS, puisque le sujet a été très longuement abordé tout à l'heure.

Vous avez bien voulu nous indiquer que vous avez réussi à sortir du budget l'opération « Grand stade ». Mais il faut tout de même remarquer qu'un prélèvement de 75 millions de francs sera opéré pour le financement de la coupe du monde.

Au sujet du Grand Stade, pourriez-vous nous éclairer sur son financement futur, compte tenu du contrat passé entre l'Etat et le consortium qui en a la gestion ?

Je voterai bien sûr tous les amendements qui seraient susceptibles de faire évoluer les recettes du FNDS et je soutiendrai toutes les initiatives visant à en assurer la stabilité.

Malgré votre bonne volonté, monsieur le ministre, à répartir au mieux l'enveloppe budgétaire qui vous est confiée, ce budget n'est pas en mesure de participer aux transformations sociales qui sont indispensables à l'évolution de notre société. Trop de questions restent posées.

Il ne répond pas à l'espoir et à l'attente de la jeunesse et de tous les acteurs du monde sportif et associatif. Pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre ce budget.

Mme le président. La parole est à M. Thierry Lazaro, pour le groupe RPR.

M. Thierry Lazaro. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comparé à l'année dernière et aux années précédentes, le budget de la jeunesse et des sports est stable. Depuis 1985, sa part dans le budget de la nation était toujours restée modestement autour de 0,20 p. 100. Pour 1996, elle sera de 0,19 p. 100.

On peut regretter qu'un secteur considéré comme essentiel à la politique d'éducation, d'intégration et de lutte contre l'exclusion – de « toutes » les exclusions – soit doté d'un budget qui souffre d'insuffisance chronique.

M. Guy Teissier. C'est vrai !

M. Thierry Lazaro. Pour autant, dans un contexte difficile où la rigueur est de mise, la jeunesse et les sports ne sont pas sacrifiés. Tout en apportant sa contribution à la nécessaire et salutaire maîtrise des finances publiques, le ministère dont ils relèvent voit ses crédits d'intervention préservés.

Les investissements d'équipement passent de 45,8 millions de francs à 36,7 millions en crédits de paiement, ce qui devrait affecter les programmes de travaux effectués dans les CREPS, écoles ou autres instituts.

Les subventions d'équipement allouées aux collectivités locales diminuent quant à elles sensiblement, passant de 49,4 millions à 15,4 millions, ce qui n'autorisera que le seul financement des contrats de plan Etat-régions. Permettez, monsieur le ministre, que l'élu local que je suis vous fasse part de sa vive inquiétude sur le sort réservé au nécessaire partenariat entre l'Etat et les collectivités locales.

Autre diminution significative : les crédits de promotion du sport et de développement de la pratique sportive, pour 50 millions.

Les dotations consacrées aux échanges de jeunes et aux actions internationales chutent également, ce que regrette la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Celle-ci souhaite que les moyens budgétaires des offices franco-québécois et franco-allemand pour la jeunesse soient maintenus à un niveau compatible avec l'importance et la diversité de leur mission.

Certes, monsieur le ministre, aucun budget ne peut être considéré d'emblée comme parfait – si tant est qu'il y en ait un jour. Et il me revenait de souligner quelques motifs d'inquiétude, qui n'occulteraient en rien ce que celui-ci contient de positif, voire d'enthousiasmant.

Vous nous présentez quatre objectifs prioritaires : l'aménagement des rythmes scolaires, la lutte pour l'emploi, le développement de la vie associative et la coupe du monde de football en 1998.

L'aménagement des rythmes scolaires est un ancien débat et un véritable enjeu de société. Vous y êtes sensible depuis de nombreuses années, monsieur le ministre. Nous le savons et nous adhérons pleinement à l'impulsion nouvelle que vous avez su donner à ce défi.

Un rapport d'évaluation associant plusieurs ministères a fait apparaître l'année dernière que la France est un des pays européens où les enfants ont les journées les plus longues et les plus fatigantes, tout en suivant le moins d'heures de cours par an. Un aménagement de la journée libérant des plages horaires pour des activités sportives, culturelles ou d'éveil permettrait de lutter efficacement contre l'échec scolaire.

Cela constituerait un facteur d'intégration primordial et favoriserait inévitablement l'épanouissement des enfants. Vous annoncez une approche pragmatique et partenariale pour 1996, et vous agissez en augmentant de 20 millions de francs les crédits consacrés en 1996 à l'aménagement des rythmes scolaires, les portant à 227 millions de francs.

Il va de soi que nous serons particulièrement attentifs aux résultats de la trentaine d'expériences pilotes qui connaissent un véritable succès. Celles-ci bénéficieront d'un taux de subventions exceptionnelles de l'Etat. Sur les 227 millions annoncés, 50 millions seront affectés.

Autre priorité de votre ministère, la lutte pour l'emploi que vous présenterez prochainement dans le cadre du plan « sport-emploi » visant à la recherche et à la promotion des différents gisements d'emplois. Remarquons que

le domaine sportif peut fournir travail à temps partiel, travail saisonnier, travail de week-end, travail en temps partagé – autant de formules modernes de la nouvelle donne du travail.

Vous souhaitez aussi, monsieur le ministre, simplifier les formalités administratives, alléger le coût des emplois et développer la pratique sportive. Vous envisagez de mobiliser les crédits du ministère du travail en n'excluant pas les redéploiements au sein de votre propre ministère. Vous avez indiqué que 50 millions de francs, provenant de la part régionale du Fonds national pour le développement du sport, seraient réservés au financement de mesures en faveur de l'emploi sportif. Nous apprécions aussi à sa juste valeur que vous ayez obtenu à cette même fin, du Fonds social européen, 100 millions de francs sur six ans.

Vous souhaitez aussi aider au développement de la vie associative, qui est un gage de cohésion sociale, un réel vecteur d'intégration, de valorisation et de participation à la vie collective.

Certaines mesures seront déclinées prochainement. Elles concerneront, entre autres, le bénévolat, le financement des associations, le développement de l'emploi associatif. D'ores et déjà, le Fonds national de développement de la vie associative passe de 26 à 50 millions de francs.

Enfin, la Coupe du monde de football constitue un événement d'exception sur lequel les projecteurs et les caméras du monde entier seront braqués. Nous enregistrons avec satisfaction, et conformément aux engagements du Président de la République, que le Grand Stade sera financé sur des crédits exceptionnels ne mettant plus à contribution le FNDS. Les 47 millions de francs ainsi libérés seront intégralement affectés à des subventions pour des équipements sportifs, et un crédit de 717 millions de francs sera ouvert lors d'une prochaine loi de finances rectificative pour 1995.

Permettez-moi une parenthèse à propos du FNDS, qui retrouve – et nous l'apprécions à sa juste valeur – sa fonction première. Je ferai remarquer à mon collègue Georges Hage que les 75 millions de francs « sortant » du FNDS serviront bien évidemment à la rénovation des stades de province. Une telle mesure bénéficiera au sport en général, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du territoire. Elle est donc fort peu contestable.

Tels sont les quatre objectifs prioritaires de la politique dont vous avez la charge, monsieur le ministre.

Je soulignerai maintenant la stabilisation des effectifs, pour la deuxième fois seulement en dix ans. La suppression de trente-deux emplois statutaires est en effet compensée par l'ouverture de trente-deux contrats de préparation olympique, qui donnera à la France les moyens d'atteindre ses ambitions. C'est le point de départ d'une politique que vous envisagez de poursuivre et d'amplifier dans les années à venir, notamment à partir du schéma national des établissements de haut niveau, qui s'organisent autour d'« Olympôles ».

26 millions de francs seront dégagés pour financer la participation française aux jeux Olympiques d'Atlanta.

Soulignons aussi les actions menées en liaison avec le ministère de l'intégration en faveur de la lutte pour l'intégration des jeunes et contre la toxicomanie.

49 millions de francs seront maintenus pour les actions engagées au titre de la formation des jeunes. Le développement de la politique de soutien aux initiatives des jeunes, au travers de l'opération défi-jeunes, a également

connu un réel succès en 1995. Le lancement, tant attendu, de la carte Jeunes informatisée devrait avoir lieu en 1996.

Vous avez annoncé la suppression du fonds tabac et décidé, avec votre collègue chargé de la santé, de la constitution d'une mission de réflexion chargée d'opérer un rapprochement des législations anti-tabac au niveau de la Communauté.

Nous notons avec satisfaction l'attention particulière que vous portez aux sports mécaniques.

Monsieur le ministre, si l'on relève dans la masse de votre budget une réduction de crédits à destination de la jeunesse et de la vie associative, on peut se féliciter de la clarté des priorités affichées, de l'augmentation des crédits au profit du sport, et souligner la maîtrise de l'administration générale.

En conclusion, monsieur le ministre, vous entendez être tout autant le ministre de la jeunesse que celui des sports. Je n'en doute pas un seul instant, connaissant votre véritable attachement à la jeunesse de ce pays. Et si je ne suis pas moi-même un marathonien de ce budget, je remarque avec satisfaction, comme je le soulignais dans mon propos liminaire, que votre budget concilie l'impérative maîtrise des dépenses publiques et la nécessité de financer les actions à destination de la jeunesse et des sports.

Ce budget est positif, monsieur le ministre, et, par conséquent, le groupe du Rassemblement pour la République le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Edouard Landrain, pour le groupe UDF.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, en cinq minutes, en style télégraphique, quelques interrogations, quelques compliments et quelques propositions.

Les interrogations tout d'abord.

Le FNDVA : les crédits doublent, c'est bien. Mais ce qu'on appelle aux Etats-Unis le « tiers secteur » s'inquiète malgré tout des retards de paiement qui mettent en péril les associations, des problèmes de TVA, de taxe sur les salaires, de taxe professionnelle. Il est nécessaire de procéder à des aménagements fiscaux pour les associations.

En outre, en matière d'emploi, les associations demandent à être traitées de la même façon que les entreprises, c'est-à-dire à bénéficier des mêmes exonérations de cotisations sociales afin de pouvoir embaucher.

Enfin, elles demandent que les bénévoles soient mieux protégés et mieux formés.

Les compliments ensuite.

L'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, c'est une belle mission : on vous aidera et on réussira.

Le Grand Stade est « sorti » en quelque sorte du FNDS, c'est également une très bonne chose.

S'agissant justement du FNDS, je regrette que son niveau ait été « coincé » à 820 millions. C'est certes bien, mais c'est tout de même insuffisant. Quand on n'a pas de pétrole, dit-on, il faut avoir des idées : nous allons vous en proposer un certain nombre pour améliorer le financement du FNDS.

Première idée : relever le prélèvement sur La Française des jeux. C'était déjà une idée de Jacques Blanc l'année dernière : nous avons porté ce prélèvement à 2,4 p. 100. Nous proposons aujourd'hui de le porter à 3 p. 100.

M. Jacques Blanc. Bravo !

M. Edouard Landrain. Deuxième idée : taxer la consommation sur le tabac. C'est une vieille idée. Nous n'avons pas toujours senti une approbation totale de la part de votre ministère, même si la commission des affaires culturelles et la commission des finances l'ont retenue. Nous vous proposons à nouveau ce slogan : un centime par cigarette. Cela permettrait d'apporter au FNDS quelque 900 millions de francs par an.

M. Patrice Martin-Lalande. Ce serait une bouffée d'oxygène !

M. Edouard Landrain. Ce serait en effet une belle bouffée d'oxygène. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous sauriez en faire le meilleur usage. Si nous voulons, nous pouvons. Nous pourrions même coupler Française des jeux et tabac et, ainsi, grâce à ces deux variables, assurer un financement stable du FNDS.

Avec de tels fonds, il serait possible de créer des emplois – 10 000 emplois, dit-on –, de donner aux associations et aux sports mécaniques et de faire face aux obligations qui sont celles du ministère à la jeunesse et aux sports.

Autre idée, que je vous ai déjà proposée en d'autres temps : une modification de la loi Evin.

En effet, 35 p. 100 des recettes des petits clubs proviennent, vous le savez, des buvettes.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est vrai !

M. Edouard Landrain. Je vous propose – j'ai déposé une proposition de loi en ce sens – que les associations et les petits clubs puissent avoir la possibilité, vingt fois par an, d'ouvrir leurs buvettes de façon parfaitement légale.

M. Claude Demassieux. Très bien !

M. Edouard Landrain. On y vendrait du vin, du cidre, de la bière. On ferait ainsi face à un véritable problème culturel ! En ouvrant les buvettes une demi-heure avant les matchs et en les fermant une demi-heure après, on pourrait régler le problème de la stabilité financière des petits clubs.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est indispensable !

M. Claude Demassieux. Tout à fait !

M. Edouard Landrain. Dernière idée : l'application de la TVA à taux réduit. C'est indispensable. Je sais que vous y songez, monsieur le ministre. Tout à l'heure, lors des questions, j'évoquerai une idée qui a eu l'heur de vous plaire : la création d'une agence nationale pour l'amélioration des équipements sportifs dans le cadre de contrats Etat-régions ou Etat-départements.

Pour terminer, monsieur le ministre, je dirai, comme vous l'avez dit vous-même, que ce n'est pas le budget du siècle. On vous a vu prendre de meilleurs départs (*Sourires*), mais le starter ne rappellera pas. Les premières foulées sont un peu penchées, la première haie est attaquée un peu en déséquilibre, mais vous allez vous redresser très rapidement, la ligne droite sera avalée, et, j'en suis persuadé, le temps réalisé sera pour finir de très grande qualité !

En tous les cas, pour vous encourager, comme doit le faire tout bon entraîneur, nous voterons votre budget en espérant que les remarques que nous avons pu faire seront prises en compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, en premier lieu, je souhaiterais remercier les rapporteurs, les orateurs et toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget. J'ai pu remarquer que, sur les objectifs, l'avis était unanime. Comme j'ai tout de même siégé quelque temps sur ces bancs, je sais, mesdames, messieurs les députés, pouvoir compter sur votre collaboration, votre enthousiasme, voire, de temps à autre – n'est-ce pas, monsieur Blanc –, votre fougue.

Le Premier ministre a fixé à mon action quatre objectifs prioritaires qui participent à la lutte contre la fracture sociale et le chômage.

Premier objectif : contribuer à la réussite de la politique d'aménagement des rythmes scolaires.

Deuxième objectif : promouvoir les gisements d'emplois, encore trop peu exploités, dans l'animation des associations comme dans l'encadrement de clubs sportifs.

Troisième objectif : développer la vie associative.

Quatrième et dernier objectif : réussir l'événement exceptionnel que doit constituer la Coupe du monde de football en 1998. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le projet du budget que je vous présente concilie, je le crois, la nécessité de dégager des crédits nouveaux pour ces quatre chantiers prioritaires et celle qui s'impose à tous les membres du Gouvernement de participer à la maîtrise des déficits publics.

J'ai souhaité donner au ministère de la jeunesse et des sports les moyens d'atteindre ces quatre objectifs sur lesquels l'attente des Français est grande. Mais j'ai également souhaité examiner avec une grande rigueur les dépenses du ministère, qu'il s'agisse du train de vie des services ou des subventions, afin de supprimer celles qui ne concourent pas directement aux priorités gouvernementales.

Dans ses grandes masses, le projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports pour 1996 est, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait remarquer, stable par rapport à la loi de finances rectificative pour 1995 : 2 933,2 millions de francs, contre 2 939 millions de francs, dont 50 millions non reconductibles liés à la consultation nationale des jeunes.

S'agissant du titre III, c'est-à-dire du train de vie des services, j'ai proposé de réduire les crédits de fonctionnement pour participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Ces dépenses s'élèvent à 292 millions de francs pour 1996, contre 311 millions de francs en loi de finances initiale pour 1995.

Pour autant, je n'ai pas accepté de réduction d'effectifs, le ministère ayant assez contribué à cette diminution par le passé. L'année 1996 marquera donc, une fois n'est pas coutume, une stabilisation des effectifs du ministère : trente-deux emplois statutaires seront compensés par l'ouverture de trente-deux contrats de préparation olympique.

Cette stabilisation des effectifs s'accompagne d'une légère priorité accordée au sport de haut niveau, ce qui, en année olympique, ne vous surprendra pas.

En ce qui concerne les crédits du titre IV, c'est-à-dire les crédits d'intervention, j'ai souhaité qu'ils soient préservés. La dotation du titre IV s'élève ainsi à 1 101 millions de francs en loi de finances initiale pour 1996, contre

1 111 millions de francs en loi de finances initiale pour 1995, dont, je le souligne, 41 millions non reconductibles.

Enfin – et c'est politiquement essentiel –, le Grand Stade fera l'objet d'un financement exceptionnel, conformément aux engagements présidentiels. Vous savez, en effet, qu'une ouverture de crédits de 717 millions de francs supplémentaires est prévue pour financer le Grand Stade pour lequel le FNDS n'est, quant à lui, plus mis à contribution.

Dans le cadre de l'enveloppe des crédits, le budget du ministère pour 1996 s'organise autour des quatre priorités gouvernementales que j'ai évoquées précédemment.

Premier objectif : l'aménagement des rythmes scolaires.

Le débat sur les rythmes scolaires n'est pas nouveau, comme le rappelait tout à l'heure M. Lazaro. Il s'agit, en fait, d'un véritable sujet de société qui nous concerne tous et que j'appelle de mes vœux depuis longtemps. Vous vous doutez bien que je n'ai pas changé d'avis en devenant ministre.

Le Président de la République a réaffirmé son souhait d'avancer dans le sens d'une réforme permettant de libérer les après-midi pour les activités dites de la sensibilité. Pour le Premier ministre : « cette politique constitue un élément fondamental de la rénovation de notre système éducatif. Elle doit favoriser la prévention des situations d'échec et l'épanouissement des enfants, par un meilleur équilibre de leurs activités et par le développement d'autres talents, artistiques ou sportifs. Elle sera un puissant facteur d'égalité des chances pour les jeunes ».

Dans cet esprit, le Premier ministre a souhaité que le ministère de la jeunesse et des sports, qui a depuis longtemps soutenu les initiatives prises en ce sens dans le cadre de la politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, puisse engager, en concertation avec les élus concernés ainsi qu'avec le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture, des expériences pilotes pour alimenter la réflexion de la commission Fauroux.

M. Patrice Martin-Delalande. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

C'est sur la base de cette approche pragmatique et partenariale que s'inscrira mon action pour l'année 1996.

Une mesure nouvelle de 20 millions de francs portera à 227 millions de francs les crédits consacrés en 1996 à l'aménagement des rythmes scolaires. Sur ces 227 millions, 50 seront affectés aux opérations pilotes.

J'ai présidé, le 5 octobre dernier, une réunion de lancement de ces expériences, en présence de dix-sept maires volontaires pour démarrer, dès la rentrée prochaine, des expériences dans leurs communes. Je souhaite que d'autres communes puissent engager, en partenariat avec le ministère dont j'ai la charge, des expériences similaires. J'arrêterai la liste de ces sites pilotes à la fin de cette année. Je puis déjà vous dire que le choix sera difficile tant sont nombreuses les candidatures.

Ainsi, vous le voyez, les expériences qui sont en train de démarrer sur le terrain profiteront-elles, dès 1996, à de nombreux enfants. Mais elles auront une portée plus forte car elles jetteront sans doute les bases d'une réforme profonde et très attendue de notre système éducatif.

Deuxième objectif : la lutte pour l'emploi.

Il s'agit d'une priorité pour tous les ministères. Pour ma part, je présenterai avant la fin de l'année un plan sport-emploi destiné à tirer parti de tous les gisements d'activités – et ils sont nombreux – que peut receler la pratique sportive.

Ce plan s'appuiera au maximum sur les possibilités déjà offertes par le plan emploi du Gouvernement, qui s'applique largement aux associations, ce qui est peut-être un peu trop souvent ignoré. La spécificité du sport implique de compléter ces mesures. A cette fin, je travaille principalement dans trois directions.

D'abord, la simplification de la paperasse, par exemple en développant le rôle de l'association Profession sport.

Ensuite, la diminution du coût des emplois. Cela passe par des mesures d'allègement, qui sont actuellement en cours de finalisation.

Enfin, le développement de la pratique sportive. Le sport est une activité indispensable à l'économie du pays : la consommation de sport est génératrice d'emplois, ce qui n'a pas non plus échappé à l'œil perspicace de M. Hage. Il faut donc imaginer des mesures qui développent la consommation de sport.

Tout cela exigera sans doute des moyens. Je souhaite, pour l'essentiel, m'appuyer sur des dispositifs existants sans exclure des redéploiements au sein du ministère de la jeunesse et des sports.

J'ai enfin indiqué au mouvement sportif que le quart des crédits de la part régionale du FNDS, soit environ 50 millions de francs, devait être réservé pour financer des mesures en faveur du développement de l'emploi sportif en s'appuyant pour cela, non exclusivement mais fortement, sur la compétence des comités régionaux et départementaux. Voilà un exemple qui montre qu'il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux.

Troisième objectif : le développement de la vie associative.

L'engagement de nombre de nos concitoyens au sein d'associations constitue, aux yeux du Premier ministre, « un gage essentiel de cohésion sociale, de participation – en particulier des jeunes – à la vie collective, de restauration du pacte républicain ». C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place quatre groupes de travail, composés de représentants du monde associatif et des ministères concernés.

Ces groupes de travail proposeront des mesures nouvelles en faveur de la vie associative, qui seront examinées et annoncées tout prochainement. Ces mesures concerneront les quatre thèmes abordés par ces groupes : bénévolat, financement des associations, emploi associatif et, enfin, relations des associations avec l'Europe.

D'ores et déjà, la mesure de doublement des crédits du FNDVA annoncée par le Premier ministre est prise en compte dans le budget pour 1996, faisant passer de 26 à 50 millions de francs le montant de ce fonds. Cette mesure favorisera tout autant l'action des bénévoles que le développement de l'emploi associatif.

Parallèlement, les subventions versées aux associations et aux organismes internationaux, tels que l'OFAJ pour l'Allemagne ou l'OFQJ pour le Québec, feront l'objet d'un examen rigoureux afin de vérifier, dans un souci de maîtrise des dépenses, que les projets subventionnés relèvent bien des priorités nationales. En effet, s'il faut soutenir sans réserve les projets novateurs et les associations, petites et grandes, qui les portent, il est hors de question de reconduire d'une année sur l'autre des subventions par simple habitude, sans un examen attentif des projets et des priorités. Cela n'est pas en contradiction avec les conventions triennales auxquelles je reste attaché. C'est simplement une question de partenariat et de contrôle. Nous nous appuyons d'ailleurs sur le principe de base que vous connaissez tous, selon lequel la confiance n'exclut jamais le contrôle.

M. Patrice Martin-Delalande. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Quatrième objectif, enfin : la Coupe du monde de football enfin.

J'ai eu l'occasion de rappeler en conseil des ministres que la réussite de la coupe du monde est un enjeu d'importance nationale et pas seulement sur le plan sportif. C'est un événement exceptionnel, qu'il nous faut absolument réussir. C'est pourquoi, conformément aux engagements du Président de la République, le Grand Stade sera désormais financé avec des crédits exceptionnels. A événement exceptionnel, financement exceptionnel.

Ainsi le FNDS ne sera-t-il plus mis à contribution pour le financement du Grand Stade. Pour la première année depuis bien longtemps, il ne sera plus ponctionné pour des événements exceptionnels. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je l'ai dit tout à l'heure, un crédit de 717 millions de francs sera ainsi ouvert en collectif de fin d'année. On râle toujours contre les réductions imposées au fonds ; cette fois, il gagnera 717 millions !

Le coût de réalisation du stade de Saint-Denis est de 2022 millions de francs hors taxe. Le financement public s'élève à 1267 millions de francs et le financement privé à 1405 millions de francs. Ainsi – et je réponds là à certaines de vos interrogations –, en francs courants, la subvention de l'Etat représente 47 p. 100 du montant de l'investissement.

Enfin, un financement de 305 millions de francs forfaitaire et non révisable, pour un montant de travaux d'environ 850 millions de francs, sera accordé aux collectivités locales pour les travaux de rénovation des stades retenus pour la Coupe du monde de football.

Mesdames et messieurs les députés, en plus de ces quatre chantiers prioritaires, je souhaite, en 1996, conforter les activités plus traditionnelles du ministère dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Pour ce qui est du sport, j'ai donc décidé, pour 1996, de maintenir les crédits du titre IV au même niveau que celui de la loi de finances rectificative pour 1995, à savoir 226 millions de francs contre 231 millions de francs en 1995. Le montant affecté en 1995 aux conventions d'objectifs passées avec les fédérations sportives sera reconduit à l'identique pour 1996. Dans la négociation de ces conventions d'objectifs avec les fédérations, une priorité sera, là encore, donnée à l'emploi. En outre, et cela est bien normal car il faut aussi récompenser l'effort, les crédits iront en priorité aux fédérations les plus méritantes.

Une somme de 26 millions de francs sera dégagée pour financer la participation de la délégation française aux jeux Olympiques d'Atlanta l'été prochain.

Un mot sur le FNDS. Le projet de loi de finances pour 1996 prévoit une estimation raisonnable de ce fonds à hauteur de 820 millions de francs. Si les recettes s'avèrent supérieures, ce sera une bonne surprise et le sport en profitera. Néanmoins, j'estime qu'un peu de rigueur est nécessaire. L'an dernier, le FNDS avait été estimé en loi de finances à 884 millions de francs, chiffre que nous savions tous être irréaliste : en fait, les recettes de 1995 ne dépasseront pas 820 millions de francs. Le résultat de cette programmation, c'est que de nombreux projets, en particulier d'investissement, prévus par le comité de gestion du FNDS ne pourront pas être réalisés ou seront retardés.

Je préfère pour ma part ne pas faire de fausses promesses mais engranger des résultats tangibles. Les 47 millions de francs libérés par le fait que le fonds n'est plus mis à contribution pour le Grand Stade seront intégralement affectés à des subventions pour des équipements sportifs.

Ainsi, en plus de l'INSEP, établissement prestigieux mobilisé sur la majorité des disciplines olympiques, une dizaine de CREPS seront, en 1996, dotés des moyens nécessaires pour l'accueil sportif pluridisciplinaire d'un grand nombre de « pôles France » et de « pôles espoirs » des filières de haut niveau.

Enfin, je suivrai avec attention la situation des sports mécaniques, qui constituent, j'en suis persuadé, un enjeu non seulement sportif mais aussi économique.

Je ne crois pas que la bonne solution soit de pérenniser un fonds tabac pour compenser les conséquences de la loi Evin. Cela n'est pas compatible ni avec les contraintes de rigueur budgétaire que nous connaissons tous ni avec le principe d'équité entre les sports. C'est de plus, prendre le problème sous un mauvais angle d'approche. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je n'ai pas, comme nombre d'entre vous, voté la loi Evin.

La bonne solution consiste à aider les sports mécaniques à générer leurs propres recettes – tout au moins des recettes de soutien – et d'engager une réflexion au niveau européen, ainsi que l'a demandé le rapporteur pour avis. Cette réflexion doit intégrer les enjeux de santé publique, mais aussi les enjeux économiques liés au sport automobile, en vue d'un rapprochement européen des législations.

C'est ainsi qu'avec MM. Barrot et Gaymard nous avons décidé de mettre en place une mission de réflexion sur ce sujet. Constituée d'un diplomate, d'un sportif de haut niveau, d'un professeur de santé publique et d'une personnalité qualifiée, elle se mettra très vite au travail.

M. Barrot et M. Gaymard sont très occupés par le débat qui va s'ouvrir ici même cet après-midi. On peut donc faire preuve à leur égard d'une certaine indulgence.

J'en viens à la politique en faveur de la jeunesse.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, j'entends être autant le ministre de la jeunesse que celui des sports. Je sais bien que c'est un vœu que fait chaque ministre de la jeunesse et des sports quand il prend ses fonctions. Mais peut-être aurai-je, compte tenu de mon passé, qu'ont bien voulu rappeler M. Hage, M. Landrain et quelques autres, un peu de mal. Quoi qu'il en soit, ma volonté sera ferme.

Ma priorité pour la jeunesse, je vous l'ai déjà indiquée, c'est, dans un premier temps, de réussir la réforme des rythmes scolaires pour lutter contre l'exclusion et l'échec scolaire, et pour favoriser un épanouissement plus général de l'enfant, donc de l'individu, car il s'agit, qu'on le veuille ou non, de l'avenir de la France !

Par ailleurs, je continuerai, en liaison avec mon collègue Eric Raoult, de lutter en faveur de l'intégration des jeunes et contre la toxicomanie. L'opération « ville-vivacances » a été cet été un franc succès, en particulier parce que les grands équipements sportifs, tel Charléty, sont restés ouverts tout l'été et ont offert à beaucoup de jeunes des activités encadrées de qualité.

Nous disposons de nombreux équipements sportifs en France. Il faut continuer à en construire et peut-être réhabiliter ceux qui existent. Mais il faut avant tout utiliser au mieux les équipements existants.

Je tiens à rappeler que tous les jeunes ne sont pas des jeunes en difficulté ou au bord de l'exclusion : il y a des millions d'autres jeunes qui, eux aussi, doivent être au cœur de nos préoccupations.

Vous savez, les uns et les autres, que notre jeunesse constitue pour la France un atout formidable. La mission du ministère dont j'ai la responsabilité est de donner aux jeunes le goût d'entreprendre, des repères, des valeurs et le sens de la citoyenneté.

Nous ne devons plus craindre de dire haut et fort que notre mission est de former et d'aider les jeunes à devenir des citoyens accomplis !

Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'ils sachent que la société dans laquelle ils vivent est aussi la leur, qu'ils ont un rôle à y jouer, qu'ils y ont des droits, mais aussi des devoirs.

C'est dans cet esprit que je donnerai, en 1996, dans le cadre d'une enveloppe de crédits de 573 millions de francs – contre 546 millions en loi de finances initiale pour 1994, et 610 millions en loi de finances rectificative pour 1995, dont 31 millions de mesures non reconductibles liées à la consultation nationale des jeunes – la priorité à deux chantiers : l'information des jeunes et le défi-jeunes.

Les actions engagées en 1995 pour l'information des jeunes seront poursuivies, voire améliorées, tout au moins confortées. On veillera toutefois, dans un souci de maîtrise des dépenses et d'efficacité, à éviter la multiplication des dispositifs.

Les crédits affectés à ce poste seront maintenus au niveau de 1994 et de 1995, hors mesures non reconductibles.

Le réseau d'information jeunesse sera en particulier renforcé en direction des informations pratiques. La priorité pour 1996 sera de centraliser sur ce réseau toutes les propositions de stages et d'emplois de vacances si utiles pour les jeunes.

Cela suppose une mise en réseau des centres d'information jeunesse et une mise en commun de leurs informations.

Le second dossier concerne le défi-jeunes, qui a remporté en 1995 un franc succès en permettant à des jeunes de tous horizons de réaliser des projets très variés et souvent ambitieux.

Le défi-jeunes constitue un tremplin pour les jeunes qui, en créant une saine émulation, favorise leur esprit d'initiative et leur permet d'intégrer une place au sein de la société par un projet social ou économique.

C'est pourquoi j'ai souhaité amplifier et faire connaître davantage le dispositif défi-jeunes pour que, en se rencontrant entre eux, en rencontrant des parrains issus du monde économique, culturel ou sportif et en étant valorisés auprès du grand public, les lauréats se sentent pleinement reconnus. Ce seront 15 millions de francs qui seront affectés à ce dispositif en 1996.

Avant de répondre plus précisément aux questions qui m'ont été posées, je voudrais rappeler que le budget que je vous présente aujourd'hui, ainsi que les volontés et les objectifs qui sont les nôtres respectent les engagements présidentiels comme les orientations définies par le Premier ministre.

Il s'agit de projets résolument tournés vers l'avenir, vers le moyen terme, qu'il s'agisse des rythmes scolaires, de l'emploi ou de l'exclusion, dont nous avons souvent

parlé. Ces projets nécessitent dans ces conditions une forte collaboration interministérielle. Je sais que je pourrai compter sur elle.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Plusieurs thèmes ont été abordés par les uns et par les autres.

Je parlerai d'abord de l'emploi, tout en insistant sur l'effort général d'économies qui doit être le nôtre.

Je comprends que l'on puisse, comme je l'ai fait en mon temps – j'accepte à cet égard les critiques de MM. Hage, Beauchaud, Landrain, Lazaro et Blanc –, regretter les diminutions de telle ou telle ligne budgétaire. Mais il faut quand même respecter un principe de base : on ne peut dépenser plus qu'on ne gagne ! Il serait temps que nous affrontions nos responsabilités : il est difficile de faire passer sur un seul budget – et cela ne vaut pas seulement pour celui de la jeunesse et des sports – des mesures qui auraient dû être étalées sur une quinzaine d'années.

Quand on parle de rigueur, et même d'accentuation de la rigueur, il faut accepter, non plus de dépenser plus ou de dépenser moins – on est de toute façon obligé de dépenser moins – mais de dépenser mieux.

Revenons à l'emploi. La discussion peut s'articuler sur deux éléments : le structurel et le conjoncturel. Il faudrait conforter le premier et développer le second.

Le structurel, en matière sportive, répond à la fois au moyen terme et à un avenir plus lointain puisqu'il recouvre le royaume des emplois de service, l'application du pluri-emploi, ne serait-ce que par l'association profession-sport par le biais de laquelle plusieurs « clients » – si l'on peut appeler ainsi les collectivités locales – peuvent recourir au même animateur. Mais le structurel, c'est aussi les travaux de fin de semaine et le temps partiel.

Quant au conjoncturel, il convient de le développer en trouvant de nouvelles pistes découlant de l'évolution de la société, et je rejoins là les préoccupations de M. Hage. Il y a plus de temps libre, les gens souhaitent travailler moins et acceptent l'idée du partage du travail. Cela dit, quand on parle de travailler moins, on est en général beaucoup plus actif pour sa propre personne que pour ses enfants en âge d'aller à l'école. (*Sourires.*)

M. Patrice Martin-Lalande. Exact !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Nous y reviendrons.

Les rythmes scolaires aussi doivent, dans ce cadre, être assouplis. De plus, du fait que l'on prend sa retraite de plus en plus jeune et de l'amélioration normale de la race, notamment grâce à la pratique d'activités sportives, on reste « jeune » de plus en plus tard.

Au début du mois de décembre, j'aurai l'occasion, dans un cadre interministériel, de proposer un plan sport-emploi. Je suis relativement confiant sur l'issue de l'entreprise.

L'effort des collectivités locales a été relevé par la plupart des orateurs – je sais que vous êtes aussi des élus locaux, comme moi-même.

Je voudrais remercier toutes les collectivités locales et tous leurs élus pour l'effort qu'ils consentent depuis longtemps, et qu'ils consentiront longtemps encore, je le sais, en faveur du sport.

On m'a reproché une baisse d'importance du titre VI. Que l'on n'imagine pas que je vais, comme j'ai pu l'entendre dans cet hémicycle, faire la manche ! Il faut

comparer un projet de loi de finances à un autre projet de loi de finances ! J'attends de nos discussions un soutien actif et important de votre part.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Vous l'aurez !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. N'oublions pas que les 47 millions de francs regagnés sur le FNDS grâce au financement exceptionnel du Grand Stade, pourront venir abonder le titre VI.

Que dire aussi de cette présentation qui fait état des autorisations de programme et des crédits de paiement ? On peut toujours inscrire des tas d'autorisations de programme ! Cela ne gêne personne. Mais je pense qu'il faut plutôt rapprocher les seconds des premières. Evidemment, l'effet d'annonce est dans ces conditions moins important. Mais faire de la politique, c'est aussi dire les choses telles qu'elles se passent et non pas telles que l'on souhaiterait qu'elles soient !

Je suis, comme M. Blanc, favorable au rapprochement du Gouvernement, en particulier du ministère dont j'ai la charge, et des élus locaux.

C'est la raison pour laquelle je prends l'engagement devant vous de mettre en place un groupe de travail réunissant des représentants de toutes les collectivités locales et territoriales – communes, départements et régions – mais également des régions à l'échelle européenne. Il faut travailler aussi dans ce sens si nous ne voulons pas être victimes de ce qui pourrait arriver à l'avenir.

M. Beauchaud a parlé de « budget de régression ». Si je ne le connaissais pas, je dirais que sa formule était méchante. Mais, le connaissant, je sais que tel n'était pas le cas. Il demeure que je l'ai entendu prononcer le mot « régression ».

Je répéterai ce que j'ai déjà dit devant le groupe sport-études et les commissions compétentes : certes, le budget que je vous présente n'est pas le budget du siècle, mais c'est un budget qui traduit les orientations et les objectifs qui sont les nôtres et qui tient compte des quatre priorités que j'ai énoncées tout à l'heure. Il répond surtout aux efforts d'économies, de rigueur et de réduction des déficits, qui, qu'on le veuille ou non, doivent sans cesse mobiliser notre volonté et occuper notre esprit.

Vous avez aussi beaucoup parlé d'exclusion, monsieur Beauchaud. C'est un domaine qui, comme l'emploi, relève de l'action interministérielle et sachez bien que le ministère de la jeunesse et des sports donne beaucoup en la matière.

Sur les personnels, j'estime que la perte de trente-deux emplois structurels sera compensée par la création de trente-deux contrats de préparation olympique.

Chacun s'accorde à reconnaître la qualité des services extérieurs de la jeunesse et des sports et il importe de rechercher une utilisation encore meilleure de leurs compétences.

Je me suis déjà exprimé sur l'information des jeunes et sur les projets qui verront le jour, ou qui seront confortés, en 1996. En revanche, je suis d'accord avec vous, monsieur Beauchaud, s'agissant des rythmes de vie de l'enfant. Les contrats bleus, les CATE, les ARVE, les ARVEJ, tout cela va dans le même sens et il faut opérer une clarification, c'est vrai. Il importe d'unifier toutes les actions relevant de cette volonté d'aménagement des rythmes scolaires, d'aménagement du temps de l'enfant et de vous rassurer quant aux relations que les différents ministères concernés ont entre eux. Vous savez qu'une directive a récemment été signée par les trois ministres compétents à savoir, le ministre de l'éducation, celui de la

culture et celui de la jeunesse et des sports, pour montrer à tous les préfets, inspecteurs d'académie, directeurs régionaux des actions culturelles, directeurs départementaux de la jeunesse et des sports auxquels elle était destinée que cette volonté d'aménagement des rythmes scolaires était bien celle du Gouvernement et que ce n'était pas la lubie d'un seul de ses ministres, bien au contraire.

M. Landrain a été relativement bref, mais toujours aussi précis. Je commencerai par sa conclusion sur le « départ », le « déséquilibre » et la « ligne droite ». Je sais que de toute façon ces haies nous les passerons ensemble, mais, comme le dit le Président de la République, l'une après l'autre. Dans un premier temps, il faut mettre en place la réflexion et agir dès que possible en fonction de ce que le contexte économique national et international nous permet actuellement de faire. Cela dit, je suis tout à fait d'accord avec M. Landrain lorsqu'il dit qu'un effort s'impose pour verser les subventions dans les temps : les retards de règlement actuels mettent souvent les associations en situation difficile.

S'agissant du soutien à la vie associative, le Premier ministre a reçu, dès juillet, le CNDVA, qui est l'organe représentatif de la vie associative française. Quatre groupes de travail ont été désignés. Ils ont remis leurs conclusions – j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard. Je suis sûr que, d'ici à la fin de l'année, le Premier ministre, saura apporter des solutions de nature à conforter et à faciliter cette vie associative française. Il l'a déjà fait, bien sûr, en annonçant le doublement des moyens du FNDVA. Mais il y aura d'autres mesures.

Sur le rythme scolaire et le Grand Stade, monsieur Landrain, merci des paroles que vous avez prononcées.

Je me suis déjà exprimé aussi sur le FNDS et les 820 milliards de ressources et de dépenses. Je préfère réagir sur un objectif qu'il paraît possible de réaliser plutôt que de placer la barre à une hauteur que je ne suis plus aujourd'hui capable d'atteindre.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Déjà ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Quant aux amendements sur le FNDS et le fonds tabac, nous aurons l'occasion d'y revenir.

En revanche, j'ai déjà saisi mon collègue Hervé Gaymard, le distayant de sa préoccupation sur la sécurité sociale, de votre proposition concernant les buvettes. J'ai appartenu, moi aussi, à l'origine, à un petit club, à une petite association, encore que je préfère parler de club ou d'association ayant de faibles moyens.

M. Claude Demassieux. Oignies, c'est un grand club !

M. Guy Teissier. C'est devenu un grand club !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. C'est un grand club par ses résultats, mais pas par ses moyens ! Je sais donc que c'est bien souvent grâce aux recettes réalisées par les buvettes que ces clubs peuvent boucler leur budget en fin d'année.

J'ai déjà répondu en partie aux observations de M. Hage. Je l'ai trouvé un peu sévère mais, le connaissant depuis très longtemps, je pense que ses paroles ont un peu dépassé sa pensée.

Monsieur Hage, moi aussi j'ai manifesté. On manifeste toujours pour quelque chose. S'agissant de la revendication du 1 p. 100 pour le budget de la jeunesse et des sports, souvenez-vous qu'à l'époque les professeurs d'éducation physique faisaient partie du département dont j'ai la charge. Ce n'est plus tout à fait la même chose aujourd'hui.

Je vous remercie pour ce que vous avez dit sur les rythmes scolaires. M. Bocquet, le président de votre groupe, m'a d'ailleurs fait part de sa volonté de participer à cette expérience à titre d'élus locaux et je voudrais le rassurer sur la « déscolarisation » des activités dites de la sensibilité. Nous sommes actuellement en train de réfléchir à partir d'expériences qui sont réalisées sur le terrain. Vous savez qu'au niveau de l'école on peut partager le temps en trois phases : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire. Les rythmes scolaires étant fondés essentiellement sur la diversité et la concertation, je souhaiterais pour ma part que ces disciplines de la sensibilité soient enseignées plutôt dans le cadre du temps scolaire, voire périscolaire, que dans celui du temps extrascolaire.

Quant aux jeux Olympiques à Lille – cela intéresse aussi M. Lazaro, qui est de la même région – bien sûr moi aussi je souhaite que la France puisse les organiser en 2004. Mais je dois vous rappeler les efforts de rigueur budgétaire auxquels nous sommes astreints aujourd'hui. Toutes les compétitions sont difficiles, mais celle-là le sera particulièrement. Vous connaissez les autres villes candidates : Le Cap, Rio, Istanbul, Buenos Aires, Rome. Parce que je fréquente les gens du Comité olympique international assez régulièrement et que j'ai pu m'en entretenir dernièrement avec le président Samaranch, je peux vous dire qu'il y a des candidatures de très grande qualité. Donc j'attends que les promoteurs de la candidature de Lille viennent me voir avec le président du Comité olympique français, M. Sérandour. Je demanderai ensuite l'examen immédiat de leur dossier par le groupe de travail interministériel que je suis en train de constituer. Tous les ministères concernés s'y intéresseront parce que l'organisation des jeux Olympiques, comme celle de la Coupe du monde de football d'ailleurs, ce n'est pas seulement un événement sportif, c'est aussi un élément de l'aménagement du territoire, un événement économique. Nous devons réfléchir sérieusement à tout cela afin d'éviter certaines mauvaises surprises et profiter de l'expérience que nous aurons pu acquérir à l'occasion de la préparation de la candidature à la Coupe du monde de football. Merci de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Thierry Lazaro.

M. Thierry Lazaro. Madame le président, au nom du groupe RPR, je demande une brève suspension de séance.

Mme le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

Mme le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures vingt, est reprise à onze heures quarante.*)

Mme le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe UDF.

La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Depuis 1976, j'ai été député pendant quatorze ans ; treize fois, j'ai refusé le budget de la jeunesse et des sports, que le gouvernement soit de gauche ou de droite. C'est que, pour moi, l'État ne fait pas son devoir. Il sait faire passer la culture de 0,34 à

1 p. 100 du budget, soit 15 milliards, mais laisse le budget de la jeunesse et des sports à 0,19 p. 100 depuis que les professeurs de gymnastique dépendent du ministère de l'Éducation nationale, – 0,19 p. 100, soit 2,9 milliards, 3,7 en y ajoutant le FNDS, quatre fois moins que la culture.

Même en temps de crise, il sait trouver 7,5 milliards de francs pour la construction de la Bibliothèque nationale, 1,3 milliard de francs pour son fonctionnement, mais il ne peut pas donner un milliard de plus aux 175 000 sociétés, aux treize millions de licenciés ! Sans le million de dirigeants bénévoles et les collectivités locales, qui ont dépensé de dix à douze milliards de francs par an de 1960 à 1980, le sport n'existerait plus. Aujourd'hui, la crise est venue : elles ne peuvent plus continuer, dit le président Philippe Séguin lui-même. Depuis 1984, par exemple, la ville de Nice, qui avait construit dix piscines au cours des deux décennies précédentes, n'en a pas construit une de plus.

L'État ne prend pas le relais. Le budget de la jeunesse et des sports pour 1996, un peu inférieur à celui de 1995, est très insuffisant. Je le regrette profondément. Et pourtant il y a une perspective pleine de promesses : le réaménagement des rythmes scolaires avec la semaine de cinq jours, dont trois demi-journées consacrées au sport et aux activités culturelles et linguistiques. C'est une société nouvelle que l'on va créer. Vous avez beaucoup insisté là-dessus, monsieur le ministre, et vous m'avez fait plaisir.

Certes, l'expérience a déjà existé mais les temps n'étaient pas mûrs : aujourd'hui, on se rend compte que les scolaires souffrent de la journée de classe la plus longue d'Europe, que les jeunes – notamment ceux des quartiers défavorisés – ne peuvent pas rester ainsi trois jours par semaine dans la rue, attirés par la drogue, le vol, et que le sport est la meilleure façon d'intégrer les jeunes étrangers.

Votre tentative, soutenue par le ministre de l'éducation nationale, peut réussir, en dépit des oppositions corporatistes.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Nice est candidate pour ce réaménagement des rythmes dans une école primaire ; elle aimerait aussi vous faire connaître l'expérience que, depuis vingt ans, mène le lycée – collège du Parc-Impérial dans des classes sportives bénéficiant de trois après-midi par semaine, et qui arrivent au bac avec 80 p. 100 de reçus ; d'ailleurs votre « envoyé spécial », venu le 6 novembre, a été emballé !

C'est pour aider à la réussite de cette expérience que je voterai votre budget, en espérant qu'elle créera des générations d'amoureux du sport qui, une fois élus députés, donneront aux sportifs les crédits dont ils ont besoin !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Il y a eu un exploit ce week-end, avec la victoire du Quinze de France sur les All Blacks, et on commence la semaine avec une autre grande nouvelle pour le sport : M. Ehrmann va nous témoigner sa confiance et son accord pour le budget que j'ai l'honneur de vous présenter !

M. Charles Ehrmann. Vous avez couru sur mon parc des sports !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. A plusieurs reprises, et j'y ai même gagné, en dépit d'un vent qui était de temps en temps un peu défavorable. (*Sourires.*)

En tout cas, je suis heureux de répondre au doyen de l'Assemblée nationale qui est la preuve vivante que la jeunesse dure de plus en plus longtemps.

M. Charles Ehrmann. C'est le sport !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Pas seulement !

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Ehrmann, avec M. Geveaux et avec l'ensemble de la représentation nationale pour travailler à ce que les mérites de la pratique sportive soient davantage reconnus dans le budget au cours des années qui viennent. Je le ferai, au ministère ou ailleurs, parce que c'est une volonté qui m'anime depuis longtemps et qui m'animerait longtemps encore. Vous savez que j'aime les défis et que, en général, lorsque je me fixe un objectif, je m'organise pour l'atteindre !

A propos des rythmes scolaires, vous avez prononcé un mot qui a « fait tilt » dans mon esprit, celui de corporatisme. En effet, l'une des conditions essentielles du progrès du sport en France, c'est l'oubli des corporatismes, ceux des clubs comme ceux des enseignants.

Je me tourne maintenant vers M. Hage. Il a dit tout à l'heure qu'il m'avait vu quand je n'étais pas très grand et que je sautais déjà un peu haut. (*Sourires.*) Il fut avec moi l'un des premiers à exprimer son désaccord sur l'opposition qui régnait – et qui subsiste, même si elle est moindre entre le monde des enseignants et celui des entraîneurs. Cette opposition, je l'ai vécue. Et je répète que j'ai la volonté d'éviter ces corporatismes dans les expériences concernant l'aménagement des rythmes scolaires.

Jusqu'à présent, on s'est trop souvent borné à dire qu'on allait y réfléchir, entamer une réflexion, une étude. Moi, je vous propose une action fondée sur deux thèmes essentiels : la diversité des choix opérés par les communes en fonction de critères sociologiques, démographiques, financiers, géographiques, et puis la concertation entre tous les partenaires concernés, les enseignants, les parents d'élèves, les collectivités locales, le Gouvernement, toutes celles et ceux qui souhaitent que, demain, l'école française, qui est déjà un outil de grande qualité pour l'éducation et l'instruction, fonctionne encore mieux.

M. Charles Ehrmann. Vous vous êtes rendu à Marseille, vous viendrez à Nice, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Bien sûr !

Mme le président. Pas de colloque singulier, s'il vous plaît ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre, j'ai suivi avec beaucoup d'attention vos déclarations, tant à la presse que devant la commission des affaires sociales, concernant l'expérimentation, dans les classes du premier degré d'une quinzaine de villes, de ce que les journaux appellent « la semaine de cinq jours », dont trois ou quatre après-midi consacrées à des activités sportives et culturelles.

Cette initiative doit donner en principe au sport, d'une part, aux moyens d'expression de la sensibilité, d'autre part, un rôle plus important dans l'éducation globale, qui

est la finalité de l'école élémentaire et du collège. On a trop souvent souligné les lacunes françaises dans ces domaines pour ne pas se réjouir du virage qui vient d'être pris.

Mais vous me permettez de vous poser une question concernant le développement que l'éducation nationale et vous-même pouvez prévoir pour cette initiative. Elle concerne le coût de ces activités, que vous envisagez de confier à des spécialistes, hors du cadre scolaire.

Vous avez indiqué que votre budget affecte 50 millions de francs à la quinzaine de sites pilotes qui expérimenteront le système, mais que cela ne représente que 15 à 20 p. 100 du prix de revient, ce qui situerait ce dernier de 100 000 à 200 000 francs par élève et par an. Est-ce exact ? Que pensez-vous de la charge manifestement lourde qui en résultera pour des collectivités locales déjà engagées dans une lutte difficile avec des budgets en forte hausse, notamment pour répondre à d'autres préoccupations sociales ?

Comment, en particulier, pensez-vous pouvoir étendre, dans le cadre de votre expérience, mais plus encore dans celui d'une généralisation qui paraît être la finalité de votre projet, de telles charges à des communes rurales incapables d'y faire face financièrement, mais aussi techniquement, par manque de terrains, de locaux adaptés et de spécialistes ?

Le regroupement des élèves des classes rurales sur un chef-lieu de canton mieux équipé ne paraît guère possible trois ou quatre après-midi par semaine. Il poserait notamment d'insurmontables et coûteux problèmes de transport.

Je vous serais obligé, monsieur le ministre, de me faire connaître les mesures particulières que vous envisagez de prendre pour faire face à ce problème.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Haby, vous avez dû mettre un ou deux zéros de trop : ce n'est pas 100 000 à 200 000 francs par élève, mais 1 000 à 2 000 francs.

M. Charles Ehrmann. A Epinal peut-être... (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. A Epinal, c'est 2 000 francs.

Ces expériences sur les rythmes scolaires reposent, je l'ai dit, sur deux principes : diversité et concertation. Réalisées pratiquement *in vivo*, elles nous permettront de mieux préciser le coût, que nous estimons actuellement entre 1 000 et 2 000 francs par élève et par an. Je ferai bien entendu le maximum pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix, à un coût plus proche de 1 000 francs que de 2 000. Nous procéderons ensuite à l'évaluation des expérimentations en concertation avec les différents partenaires, ceux que j'ai cités en répondant à M. Ehrmann.

Pour assurer la diversité du choix des communes, nous nous sommes fondés sur des critères géographiques, démographiques et financiers. Ainsi, parmi les dix-sept premiers maires intéressés qui étaient autour de moi le 5 octobre, il y avait celui de La Rouquette, toute petite commune de l'Aveyron, on ne peut plus rurale. Cette expérience concernera aussi bien les cantons ruraux, avec leurs particularités, que la ville et les quartiers difficiles. Les maires de Meaux et de Mantes-la-Jolie ont souhaité y faire participer des écoles de leur zone d'éducation prioritaire, celles du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie, et de la cité Pierre-Collinet, à Meaux. A Marseille, M. Teissier y

reviendra sans doute dans sa question, c'est une classe de sixième du collège Edouard-Manet qui sera impliquée. Et je sais, puisque j'y suis allé, qu'il ne s'agit pas d'un quartier facile.

C'est grâce à la diversité de ces expériences que, conformément à la devise olympique *citius, altius, fortius*, nous pourrions aller plus loin de façon pragmatique. Le Président de la République a souligné que, pour une réforme de cette ampleur, qui remet en cause des habitudes séculaires, nous avons tout un septennat. Lui l'a, c'est sûr. Organisons-nous pour l'avoir aussi ! (*Sourires.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, le développement de la vie associative est fondamental pour l'avenir de la société française, non seulement parce que c'est un secteur où l'emploi enregistre une forte croissance : 3,4 p. 100 par an de 1981 à 1991, mais surtout parce que c'est une école de responsabilisation, d'intégration, de démocratie.

Comment le Gouvernement entend-il promouvoir la vie associative ? Voici quelques exemples de mesures qui pourraient être prises. Pour soutenir l'emploi, faire bénéficier les associations des mêmes exonérations sociales que les entreprises. En matière de financement, accélérer le versement des subventions, relever l'abattement de la taxe sur les salaires ainsi que la déduction d'impôt. Pour favoriser le bénévolat, améliorer l'assurance des bénévoles en cas d'accident.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Fuchs, j'ai suffisamment travaillé avec vous à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour connaître votre attachement à la vie associative.

Je regrette sincèrement de ne pas pouvoir vous faire aujourd'hui une réponse bien précise. Au tout début du mois de juillet, donc très peu de temps après sa nomination, Alain Juppé a souhaité recevoir le Conseil national de la vie associative. Son président, M. Bastide, s'est réjoui de cette démarche inhabituelle et a exprimé sa satisfaction de voir ainsi reconnaître le mouvement associatif. Cette rencontre, je le rappelle, a eu deux effets : le doublement immédiat du FNDVA pour 1995, reconduit pour 1996, et la création de quatre groupes de travail : sur l'emploi, sur le bénévolat, sur les finances et la fiscalité, sur l'Europe.

Ces quatre groupes de travail, dont j'ai réuni juste après les vacances les présidents et les rapporteurs avec M. Bastide, ont remis des conclusions de qualité grâce à la présence en leur sein de membres du mouvement associatif, mais aussi de représentants des différents ministères concernés, l'associatif étant très interministériel.

Ces travaux, dont je m'entretiendrai avec le Premier ministre, déboucheront, j'en suis intimement persuadé, sur des résultats tout à fait positifs, qui iront dans le sens des propositions que vous défendez depuis si longtemps. Il s'agira de faciliter l'exercice par les bénévoles de leurs missions de service public ou de service social ; d'alléger la fiscalité et les charges qui pèsent sur les associations ; de rendre plus aisées leurs démarches auprès de l'administration ; de favoriser l'emploi associatif, car la forte capacité de création d'emplois de ce secteur ne doit pas être sous-estimée.

Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui, mais vous savez que j'ai l'habitude d'atteindre mes objectifs. M. Juppé est, je crois, du même sel. L'un et l'autre, nous aurons à cœur de répondre positivement à l'attente du monde associatif.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Monsieur le ministre, vous venez d'affirmer votre souci de développer l'emploi dans le secteur du sport et vous annoncerez dans les prochains jours le contenu d'un plan sport-emploi qui est très attendu par le mouvement sportif. Nous sommes tous convaincus que ce secteur peut participer à la réduction du chômage en offrant de nombreux emplois de proximité, de service ou d'accueil. C'est pourquoi je veux revenir sur une proposition que vous-même avez évoquée il y a quelque temps. Il s'agit d'une mesure simple de soutien à la création d'emplois, qui consisterait à appliquer aux associations le taux réduit de TVA pour l'utilisation des installations sportives. La directive européenne du 19 octobre 1992 prévoit en effet qu'un taux réduit de TVA peut être appliqué par les Etats membres de l'Union aux livraisons de biens et prestations de services compris dans une liste dont fait partie l'utilisation des installations sportives.

Cette mesure, en faveur de laquelle je viens de déposer une proposition de loi, n° 2330, serait réservée aux seules associations, comme m'y avait engagé M. le secrétaire d'Etat au budget lors de la discussion d'un amendement à la loi de finances rectificative pour 1995 que j'avais présenté à ce sujet. Nul doute qu'elle serait considérée comme un engagement à la création d'emplois par toutes les associations.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que cette proposition ait quelque chance d'aboutir malgré le contexte de rigueur ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Madalle, qu'il s'agisse des associations en général ou du mouvement sportif en particulier, il faut maintenant passer du stade des propositions au stade des réalisations. C'est ce qui sera fait au début du mois de décembre avec le plan sport-emploi que j'aurai l'occasion de présenter au Premier ministre. Comme je l'ai indiqué à M. Blanc, nous devons profiter de ce plan pour développer une collaboration européenne, car le vivier sportif, tant dans ses composantes que dans ses règlements, doit aujourd'hui tenir compte des impératifs européens.

La mesure que vous proposez est actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation du plan sport-emploi. Selon mon jugement personnel, elle devrait être efficace en matière de création d'emplois, mais elle serait assez coûteuse puisqu'elle est évaluée à environ 300 millions de francs. Je n'ai pas à préjuger des arbitrages qui seront effectués pour la mise au point du plan. Il faudra, bien sûr, comparer le rapport coût-efficacité des différentes mesures envisagées.

Mme le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Monsieur le ministre, le budget du ministère de la jeunesse et des sports pour 1996 est globalement stable. J'ai noté avec plaisir la hausse des crédits consacrés aux activités sportives. Pour l'essentiel, en effet, ce budget privilégie le secteur sportif, dont l'enveloppe est en augmentation de 11 p. 100. Je salue également l'effort

consenti en faveur de l'aménagement des rythmes de vie des enfants, mesure qui va dans le bon sens. Et je suis heureux de constater que le FNDS ne sera pas mis à contribution pour le financement du Grand Stade.

Il en va différemment des crédits affectés au développement de la pratique sportive pour tous, qui subissent une baisse de 24 p. 100. Je regrette aussi la réduction des crédits consacrés au secteur de la jeunesse et de la vie associative, qui, avec une régression de plus de 10 p. 100, font les frais de la rigueur. Pourtant, ce secteur me semble essentiel à l'heure où il est nécessaire d'engager une réelle politique d'intégration et de lutte contre l'exclusion, notamment dans les quartiers défavorisés.

Je m'étonne d'autant plus de cette diminution que vous souhaitez mobiliser vos services autour de l'emploi. Or, dans le secteur de la jeunesse et de la vie associative, il est possible de réaliser des embauches.

Pourquoi ces baisses de crédits, monsieur le ministre, et que comptez-vous faire pour y remédier ?

La seconde partie de ma question aura trait au rôle essentiel joué en matière sportive par de nombreuses associations, petites et moyennes. Elles fonctionnent bien souvent avec des moyens limités, mais grâce à beaucoup de dévouement, voire de sacrifices. Hélas ! le découragement atteint parfois les bénévoles qui s'y consacrent, ne serait-ce que lorsque les URSSAF et le fisc leur infligent des tracasseries administratives insupportables.

Je vous avais interrogé sur les moyens que vous comptez donner à ces dirigeants bénévoles pour leur permettre de mieux remplir leur mission. Je vous avais également proposé de les autoriser à utiliser le chèque-service. Ce serait une avancée en matière de simplification administrative, mais aussi un moyen de créer des emplois. Quelle suite entendez-vous donner à ces suggestions ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, je suis le premier à regretter ces baisses de crédits, mais nous savons tous que la nécessaire réduction des déficits impose une certaine rigueur.

Je vous rappelle néanmoins que, s'agissant du développement de la pratique sportive pour tous, j'ai maintenu à l'identique les conventions d'objectifs avec les fédérations.

Pour ce qui concerne le budget de la jeunesse, il faut se souvenir qu'il avait fait l'objet, l'an dernier, de mesures exceptionnelles et non reconductibles, induites par la consultation des jeunes. Les crédits sont donc revenus, peu ou prou, à leur niveau de 1994, mais grâce à une gestion beaucoup plus rigoureuse et à un bon usage de l'imagination dans les redéploiements – M. Landrain n'a-t-il pas dit qu'il nous fallait de l'argent, mais surtout des idées ? – nous avons pu les recentrer sur les priorités que j'ai déjà maintes fois énoncées : les rythmes scolaires, le défi-jeunes, l'information de la jeunesse.

Nous n'avons guère eu le temps d'évoquer les offices internationaux : Office franco-allemand et Office franco-québécois pour la jeunesse. Mais je ne vois pas pourquoi je ferais subir des réductions de crédits à certaines associations et non à d'autres. Cela ne remet nullement en cause la volonté du Gouvernement d'entretenir des relations bilatérales de confiance, qu'elles soient internes à l'Europe ou transatlantiques. Simplement, nous sommes dans une situation difficile et chacun doit y mettre du sien.

Quant à votre proposition visant à autoriser les associations sportives à utiliser le chèque-service, je la fais mienne. Elle est de celles que je présenterai dans le cadre du plan sport-emploi. Là encore, l'arbitrage sera rendu en fonction du rapport coût-efficacité.

Mme le président. La parole est à M. Lucien Guichon.

M. Lucien Guichon. Monsieur le ministre, j'avais l'intention de vous interroger sur l'aménagement des rythmes scolaires. Mais vous m'avez déjà répondu par anticipation. Je me bornerai donc à noter qu'il y a, sur tous les bancs, un large consensus à ce sujet. Je vous invite à en tirer profit.

Ces observations faites, ma question concerne les délégations de nos athlètes aux jeux Olympiques, au championnat du monde et au championnat d'Europe. Si la sélection dans les disciplines par équipes se fait de manière pragmatique au moyen de compétitions préliminaires, il n'en est pas de même des disciplines individuelles. Si certains de nos athlètes obtiennent de brillants résultats qui font l'honneur et la fierté de la France, d'autres ne font honneur ni à notre pays ni à la discipline dont ils sont les représentants.

Face à ce constat, j'aimerais savoir si les critères actuels de sélection vous semblent à la hauteur des enjeux de ces épreuves de très haut niveau où se joue l'image sportive de la France. Si tel n'est pas le cas, quels sont les moyens que vous entendez mettre en œuvre pour remédier à cette situation ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Je remercie M. Guichon de sa question qui va me permettre de m'exprimer sur un point qui me tient à cœur.

Il n'y a pas seulement que les résultats des athlètes français – même s'ils nous font plaisir – qui donnent une image sportive de la France ; c'est un peu restrictif, il y a aussi leur comportement qui doit être exemplaire.

Ce que j'ai dit à propos des jeunes est aussi valable pour les sportifs. Le champion, en devenir ou confirmé, a le droit d'attendre des aides, mais il doit reconnaître qu'il a des devoirs dont le premier est de se bien comporter.

On prête à beaucoup, en particulier au baron Pierre de Coubertin le fameux principe à propos de sport : « L'essentiel, c'est de participer. »

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. C'est Pierre de Coubertin !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Peu importe ! On le cite tellement souvent !

Drut ajoute : « Participer c'est bien, gagner, ce n'est pas plus mal » ou encore : « L'essentiel est de participer à la victoire. » En effet, c'est un libre choix : personne n'oblige personne à être athlète de haut niveau. Si les athlètes souhaitent participer à des compétitions, c'est essentiellement pour essayer de s'y comporter au mieux. Gagner n'est pas toujours évident ; faire un podium, c'est souhaitable, mais difficile ; mais qu'au moins – passez-moi l'expression – ils se défoncent pour donner le meilleur d'eux-mêmes.

C'est la raison pour laquelle, en étroite collaboration et en relations constantes – nous aurons l'occasion de le redire demain matin devant la commission du sport de haut niveau – avec le président du Comité olympique et sportif français, M. Henri Sérandour, nous avons souhaité que la délégation française qui se présentera aux jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 et, par la suite, à Nagano pour les jeux d'hiver, puis à Sidney pour les autres jeux d'été, soit la plus performante possible.

On m'a aussi prêté l'expression : « On n'enverra pas de baladeurs ». Et il est vrai que, alors que nous demandons aux Français des efforts de rigueur et d'économie, comme nous le faisons actuellement, il est hors de question de se permettre d'envoyer des touristes à l'étranger à titre de représentation nationale sportive. Chacun sera informé de la rigueur de gestion des fonds olympiques. J'ai dit que 26 millions de francs seraient inscrits en supplément pour la campagne olympique de 1996, mais je souhaite de tout cœur – et je sais que les athlètes sont tout à fait réceptifs à ce discours – qu'ils soient là pour bien faire et, si possible, pour mieux faire.

M. Guy Teissier. Très bien ! On aimerait entendre souvent cela !

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, à peu près 15 000 équipements sportifs en France ont plus de dix, quinze ou vingt-cinq ans. Les normes et les règlements ayant changé, ils sont devenus plus ou moins obsolètes et ont besoin, pour le moins, d'être réhabilités et rafraîchis.

En outre, le seul fait de faire des travaux dans ces gymnases, dans ces piscines, donnerait du travail à un nombre considérable de personnes. C'est donc une excellente chose pour l'emploi.

J'ai lancé l'idée, à l'image de l'ANAH, d'une agence nationale pour la réhabilitation des équipements sportifs. Seriez-vous partisan de la création de cette agence qui pourrait travailler dans le cadre de contrats Etat-régions ou Etat-départements ? Il s'agit de trouver une incitation de la part de l'Etat sous forme de pourcentage. Nul doute que les nouvelles générations d'élus, qui sont les utilisateurs d'hier, ne manqueraient pas de travailler avec vous à cet objectif créateur d'emplois, je le répète.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. J'ai souligné tout à l'heure le travail réalisé par M. Fuchs pour le monde associatif. Je m'en voudrais de ne pas le faire maintenant pour l'action d'Edouard Landrain en faveur du mouvement sportif.

Son agence nationale de l'amélioration des équipements sportifs est un bon projet qui a pour objet d'améliorer et de développer la fonctionnalité des installations sportives existantes.

Dans un premier temps, il est intéressant – je me suis déjà exprimé sur ce point – d'engager une concertation tripartite entre l'Etat, les collectivités locales et le monde sportif sur les normes à respecter dans les établissements sportifs. J'ai pris l'engagement, donc je ferai en sorte que cette concertation soit engagée rapidement.

En matière de sécurité, le ministère de la jeunesse et des sports a élaboré la procédure d'homologation des enceintes sportives et a réalisé une enquête nationale exhaustive sur les équipements soumis à cette procédure.

Dans leur quasi-totalité, ces équipements sont communaux. L'Etat n'a pas vocation, par définition, à assumer la charge de mise en conformité des équipements sportifs municipaux. Toutefois, je rappelle que le ministère de la jeunesse et des sports contribue cette année pour 300 000 francs au lancement de la section française, que vous présidez, monsieur Landrain, de l'association internationale de travail sur les équipements sportifs.

En résumé, le chantier que vous initiez et sur lequel nous sommes déjà en train de travailler est intéressant.

Cette subvention d'aide prouve ma volonté d'aboutir, et l'engagement que j'ai pris devant vous démontre mon souci de respecter les objectifs qui sont les nôtres en matière tant de fonctionnement que d'équipement.

Mme le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, je parlais tout à l'heure de débat surréaliste !

Surréaliste, parce qu'on ne tirait pas les conclusions de la décentralisation. Sur ce point, vous m'avez répondu et je vous en remercie. Vous mettez en place un groupe de travail. J'espère qu'on ira plus loin dans la décentralisation pour sortir d'une situation dans laquelle plus personne ne se retrouve et pour mieux utiliser l'argent des contribuables.

Surréaliste, parce que nous sommes pris dans une contrainte budgétaire : des économies ont été votées et il faut, paraît-il, les trouver ; nous discutons donc sans trop savoir ce qui sera proposé à la fin. Voilà, en tout cas, qui démontre le bien-fondé de la demande de l'intergroupe, c'est-à-dire des députés de tous les groupes parlementaires qui s'intéressent au sport, d'augmenter de 3 p. 100 le taux du prélèvement sur la masse des enjeux de la Française des jeux pour alimenter le FNDS. Nous soutenons la proposition de notre ami Landrain, qui est aussi celle de l'intergroupe, relative à la taxe sur les cigarettes.

Ma question est simple : nous vous demandons de vous engager à soutenir l'amendement sur le FNDS, qui sera discuté avec les mesures annexes puisque telle a été la décision de la commission des finances. Qu'on ne me dise pas qu'il créerait une difficulté budgétaire supplémentaire ou qu'il jouerait sur les transferts au niveau national. Il répond définitivement à une avancée que nous voulons tous sur le financement du sport. Tel est le souhait du mouvement sportif, incarné en particulier par le Comité national olympique, que nous soutenons.

Peut-on compter sur vous pour nous aider à faire passer cet amendement ? Il ouvrirait des perspectives qui nous traumatiseraient moins que certaines propositions que nous venons d'apprendre dans les couloirs de l'Assemblée.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, j'ai l'impression que ces propositions vous les connaissiez avant !

M. Jacques Blanc. Non ! pas quand j'ai parlé !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. A propos du FNDS, comme de toutes les ressources extra-budgétaires, j'entends bien recueillir le maximum d'aides, comme l'a souhaité tout à l'heure votre excellent collègue Thierry Lazaro. Faut-il pour ce faire augmenter le taux de prélèvement sur les recettes de La Française des jeux ou établir le « centime par cigarette » ?

Ma réponse comportera deux volets.

En ce qui concerne la conception générale du FNDS, il faut faire davantage preuve de réalisme, plutôt que d'émettre des souhaits jamais atteints. Vous avez raison, monsieur le député, les garanties n'ont jamais été respectées ; on s'est souvent contenté de voter des amendements de rattrapage, qui n'ont eu aucune efficacité. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dans le cadre du budget de 1996, revenir à ce que j'ai qualifié tout à l'heure de raisonnable et faire une estimation plus proche de 800 millions que de 900 millions, qui aurait été l'augmentation normale si j'avais pris la prévision de 1995.

Pour 1996, grâce au financement exceptionnel – je l'ai dit peut-être un peu trop brièvement tout à l'heure – ce sont 717 millions de francs supplémentaires qui seront économisés sur le FNDS. Je remercie le Premier ministre de son action prépondérante pour faire en sorte qu'à l'événement exceptionnel de la coupe du monde corresponde un financement exceptionnel.

Pour le reste, je prends vis-à-vis de la représentation nationale l'engagement d'être le plus insistant possible auprès de mes collègues du budget et de l'économie et des finances et du Premier ministre pour relayer sa volonté de renforcer les crédits qui sont alloués à mon département. Cependant, vous comprendrez que je ne peux pas aujourd'hui, ne serait-ce que par solidarité gouvernementale, vous suivre dans vos propositions. L'engagement que je prends et qui restera toujours mien sera d'être le plus actif possible pour que ces ressources, qu'elles soient budgétaires ou extrabudgétaires, soient renforcées et abondées dans les meilleurs délais.

Mme le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, ma question est relative à l'imposition du pécule de fin de carrière, institué par la charte du football professionnel.

Il est proposé de modifier l'article 80 *decies* du code général des impôts en rétablissant la disposition transitoire permettant de ne pas taxer la part du capital acquise avant le 1^{er} janvier 1993 telle qu'elle figurait à l'article 42 du projet de loi de finances rectificative pour 1992. Cette disposition serait conforme à l'engagement qui avait été pris en son temps par le ministre du budget dans une lettre en date du 7 août 1992, adressée à l'union nationale des footballeurs professionnels. La proposition vise également à ajouter aux cas d'exonération déjà prévus celui du capital versé en cas d'invalidité définitive à la pratique du football professionnel. Il peut arriver en effet que la carrière professionnelle d'un joueur soit définitivement interrompue par la survenance d'une blessure ou d'un accident n'entraînant pas nécessairement une invalidité totale et définitive au sens du texte actuel. En pareil cas, le joueur peut demander la liquidation de son pécule de fin de carrière pour les besoins d'une conversion professionnelle évidemment imprévue. La modification proposée aurait pour effet de favoriser son reclassement en exonérant le capital versé dans de telles circonstances.

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre opinion sur cette proposition et savoir si, éventuellement, vous lui apporteriez votre appui.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Mon appui et mon soutien ? Oui, monsieur le député, puisque le pécule versé aux sportifs professionnels à l'issue de leur carrière sportive est un élément essentiel à leur reconversion professionnelle et, s'ils le souhaitent, extrasportive.

Il serait en effet souhaitable de faciliter cette reconversion par des mesures fiscales d'étalement appropriées selon la longueur de la carrière et l'importance du pécule, l'imposition sur une seule année étant trop pénalisante.

Le ministère du budget a été saisi depuis plusieurs mois de ce problème. Mes services mènent des discussions sur ce sujet. Cette proposition, qui a été faite il y a quelque temps par la ligue nationale de football, est positive et il faut y travailler. Cela dit, vous comprendrez

que mon collègue Alain Lamassoure n'ait pas pu encore prendre de décision, mais connaissant ses qualités, nous doutons pas qu'il le fera dans les meilleurs délais.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à Mme Geneviève Colot.

M. Geneviève Colot. Ma question, monsieur le ministre, porte sur l'avenir des associations, dont a déjà parlé M. Fuchs.

Pendant la campagne électorale, Jacques Chirac avait plaidé pour une réforme du statut des associations en soulignant leur place essentielle dans notre vie sociale et même économique.

Alain Juppé, vous l'avez rappelé, a reconnu récemment, devant le Conseil national de la vie associative, le rôle moteur des associations pour créer des activités au bénéfice du plus grand nombre et développer des actions de solidarité. Il a souhaité, d'une part, mettre en œuvre une série de mesures qui prendraient en compte la spécificité du fonctionnement des associations et, d'autre part, constituer quatre groupes de travail : « promotion du bénévolat », « financement des associations », « emploi », « Europe ».

Parallèlement, les préfets ont désigné des délégués à la vie associative dans chaque département.

Monsieur le ministre, vous présidez le conseil de gestion du Fonds national pour le développement de la vie associative.

C'est pour toutes ces raisons, que, en l'absence de ministère spécifique des associations, je m'adresse à vous, afin que vous m'indiquiez les orientations et les moyens qui seront mis en œuvre pour répondre aux attentes du monde associatif dont, comme beaucoup d'élus, avec vous, monsieur le ministre, je fais partie.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Vous avez raison, madame le député, d'insister sur le fait que le monde associatif relève de plusieurs ministères. C'est la raison pour laquelle je me réjouis de ma délégation auprès du Premier ministre. Elle conforte ma position dans les négociations qui auront lieu pour renforcer et pour faciliter la vie associative.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en répondant à M. Fuchs ; je vois que vos soucis et vos souhaits sont identiques.

Le Président de la République, dans un premier temps, puis le Premier ministre ont marqué leur attachement au renforcement de la vie associative.

Des mesures seront prises à l'issue de l'étude et des négociations menées sur la base des propositions des quatre groupes de travail précédemment cités. D'ores et déjà, sans me livrer à une étude exhaustive de toutes ces propositions, je puis vous indiquer que, pour l'essentiel, elles reçoivent mon assentiment. Certaines vont vraiment dans le bon sens et amélioreront grandement l'exercice associatif.

Mme le président. La parole est à M. Lucien Guichon.

M. Lucien Guichon. Madame le président, je retire ma question, puisque M. le ministre a déjà répondu sur l'aménagement du temps de travail. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs.)

Mme le président. La parole est à M. Claude Demasieux.

M. Claude Demassieux. Les événements récents rappellent l'impérieuse nécessité de prendre sérieusement en main le problème des jeunes des quartiers difficiles. La question de l'éducation et de l'insertion sociale des pré-adolescents et des adolescents se pose. Les difficultés vont encore croître. Les risques d'exclusion, de marginalisation, d'opposition sont réels. Certains se révoltent avec agressivité contre cette société qui les met de côté. D'autres restent passifs devant leur état. D'autres encore sont déjà installés dans la précarité absolue. Beaucoup manifestent leur désir d'insertion.

Devant ces difficultés, leur système de valeurs n'est plus représenté par le trinôme traditionnel « famille-école-copains », mais par le trinôme « copains-école-famille ». Cette nouvelle réalité éducative qui s'impose est par essence fragile, au regard de son rôle dans l'insertion sociale. Non suivie ou, à l'inverse, contrôlée à des fins déviantes, elle peut provoquer toutes les dérives auxquelles d'ores et déjà nous assistons. Nous pourrions, en analysant, en réorientant, en insufflant un nouveau système de valeurs, contenir ces dérives. C'est aux jeunes eux-mêmes de prendre en main une partie de leur éducation civique et sociale.

Le quartier étant devenu leur premier refuge après l'école, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faille développer au sein du quartier, à portée du groupe de copains, un nouveau type d'actions éducatives axées sur le sport et les loisirs et, ce, en partenariat avec les ministères de l'intégration et de l'éducation nationale, avec les associations de quartier et les éducateurs de rue, motivés et compétents ?

Le jeune aime le sport. Il faut utiliser ce vecteur d'intégration, nous le disons tous. Mais il faut organiser et structurer ce qui reste actuellement trop timide. Cherchons la cohérence. Les expériences dans ce domaine ont permis d'obtenir des résultats probants, notamment la « République des quartiers » que vous connaissez. Pensez-vous, monsieur le ministre, accentuer l'implication de votre ministère dans ces domaines qui couvrent globalement le sport de rue ou sport dans la rue, sa pratique et ses supports éducatifs ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, votre question me permet de réaffirmer le caractère interministériel de la jeunesse et des sports et de souligner le côté positif de son rattachement au Premier ministre.

Le rôle que peut jouer le sport dans l'insertion et l'accès à la citoyenneté n'est plus à démontrer. C'est aussi, vous le savez, un peu mon credo : le sport ne peut plus être considéré comme un simple jeu, mais cela va plus loin. On trouve plusieurs directions, plusieurs facteurs, plusieurs composantes, et l'intégration en est une, à côté de tout ce qui relève de l'éducatif, du moral, de l'économique, etc. Mais restons-en à l'intégration et à l'éducation à la citoyenneté. La pratique sportive n'est peut-être pas dans ce domaine la solution, mais c'est certainement, on peut le dire et vous êtes là pour en témoigner, une des solutions les plus intéressantes, du moins les plus positives.

Dans cet esprit, nous avons lancé l'été dernier, avec Eric Raoult, des opérations d'insertion basées sur le sport dans de nombreux quartiers, opérations plus communément appelées « villes-vie-vacances », « écoles ouvertes » ou « basket de rue » et qui, par le biais de systèmes tels que

celui du « ticket sport », ouvrent l'accès non seulement aux équipements, mais aussi à l'animation de ces équipements, et rendent par conséquent de grands services.

Le ministère de la jeunesse et des sports contribue également, principalement dans le même but, à hauteur de 40 millions de francs, au fonds interministériel pour la ville.

Croyez donc bien, je me suis d'ailleurs suffisamment exprimé sur ce point tout à l'heure et j'aurai, j'en suis sûr, l'occasion de le faire encore, que cet aspect intégration-insertion, éducation à la citoyenneté, école de responsabilité est bien présent dans mon esprit. Je suis bien entendu toujours prêt à collaborer avec toutes les communes concernées, en particulier Calais à propos de la « République des quartiers » que vous évoquiez tout à l'heure et que j'ai effectivement eu l'occasion de visiter. Vous trouverez en moi un partenaire qui se voudra toujours efficace.

Mme le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Monsieur le ministre, vous avez mis l'accent, et je suis de ceux qui s'en réjouissent, sur le nécessaire réaménagement des rythmes scolaires de l'enfant.

Cela étant, l'opération que vous mettez en œuvre n'est qu'une première expérimentation ; elle devra sans aucun doute être prolongée, en particulier par une action efficace sur la réduction des programmes scolaires.

En effet, comment concevoir un réaménagement de ces rythmes scolaires sans remettre en cause un programme qui est effectivement, vous le rappelez, à l'origine d'une semaine scolaire trop lourde, la plus lourde d'Europe ?

Mais, d'ores et déjà, plusieurs dispositifs sont utilisés dans nombre de communes, tels les contrats d'aménagement du temps de l'enfant ou les contrats ville-enfant. Lorsqu'ils fonctionnent bien, c'est-à-dire lorsqu'ils sont réalisés en étroite coopération avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires, ils se révèlent tout à la fois créateur d'emplois, facteur d'intégration, et un élément essentiel, quoique trop souvent méconnu, de lutte contre l'échec scolaire.

Ils participent également à l'éducation des enfants qui y ont accès à leur donner le goût de l'effort, à les convaincre que l'on peut accéder à la réussite : pour certains de ces enfants, c'est quelquefois la première occasion de réussir dans un domaine. Ils concourent aussi à éveiller l'esprit d'équipe ; tout cela va donc dans le bon sens.

Hélas ! lorsque ces enfants entrent en sixième, ils se voient bien souvent contraints, en raison de la lourdeur des programmes et de l'arrêt de ces contrats, d'abandonner du jour au lendemain des activités auxquelles ils avaient pris goût et qui avaient aidé à leur formation.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas envisageable, sans crédits supplémentaires, mais peut-être par un redéploiement des crédits existants ou même un simple label – vous voyez que je ne suis pas très exigeant –, de poursuivre ces activités au titre des contrats ville-enfant en sixième, voire en cinquième ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Vous connaissez, monsieur le député, je vous sais exigeant, surtout quand il s'agit de qualité.

J'ai rappelé tout à l'heure comment le Président de la République lui-même considérait la réforme des programmes, qui viendra « bousculer » – c'est le terme qui

convient le mieux – des habitudes séculaires en remettant quelque peu en cause l'école de Jules Ferry, école de qualité certes, mais que nous pouvons perfectionner encore, à la veille de l'an 2 000.

M. Jean Glavany. Un peu de modestie !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Oui, monsieur Glavany, même l'œuvre de Jules Ferry peut être améliorée...

M. Jean Glavany. Je n'ai pas dit le contraire !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... mais je suis heureux de saluer votre arrivée dans cet hémicycle ! (*Rires.*)

Je reprendrai en détail ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que M. Landrain m'a suggéré. Une expérience comporte plusieurs phases ; comme pour les haies (*Sourires*), il y a la première, la deuxième, la troisième, etc. La première phase consistera à passer du stade de la réflexion au stade de l'action – j'ai évoqué tout à l'heure une première expérience qui a lieu dans des collèges, notamment au collège Edouard-Manet à Marseille ; notre ami Charles Ehrmann a parlé du lycée du Parc impérial, à Nice. Il va sans dire – là, je suis tout à fait d'accord avec vous – que l'une de nos préoccupations est de ne pas interrompre ces activités à la sortie de l'école primaire, et de les poursuivre au collège. En sport, vous avez l'initiation, le perfectionnement, la compétition. Dans le cas présent, c'est un peu pareil ; commençons par l'école primaire, nous poursuivrons par le secondaire et peut-être arriverons-nous un jour au niveau universitaire. Je sais que vous serez toujours à mes côtés pour m'aider à y parvenir. Cela dit, laissons tout de même au ministre de l'éducation nationale la responsabilité qui lui revient en matière de contenu des programmes.

M. Jean Glavany. On ne fera rien. Il n'en veut pas !

Mme le président. Nous revenons au groupe UDF. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, je souhaiterais revenir sur cette question des rythmes scolaires, tant elle est importante, Jules Ferry dût-il en tressaillir. (*Sourires.*)

M. Jean Glavany. Attaquez-vous à Bayrou plutôt qu'à Ferry, ce sera plus efficace !

M. Guy Teissier. Le 5 octobre dernier, vous annonciez à la représentation nationale votre décision d'expérimenter sur plusieurs sites pilotes l'aménagement des rythmes scolaires. Vous motiviez votre position en partant d'un constat des plus justes : la France est le pays d'Europe où les enfants ont les journées d'école les plus longues et les plus fatigantes, mais le moins grand nombre d'heures de cours par an.

Il est clair que notre rythme scolaire est mal adapté aux capacités intellectuelles et physiques de nos enfants et peut constituer un facteur majeur d'échec scolaire. Le but de votre réforme est justement de lutter contre tous les échecs, en donnant aux enfants leurs chances de mieux intégrer le circuit scolaire classique et de s'épanouir en pratiquant des activités d'éveil ou sportives. Je schématiserai votre idée en disant que l'enjeu est de permettre d'aller à l'école le matin et de faire du sport ou de pratiquer des activités culturelles l'après-midi.

Outre ses avantages évidents, tout le monde en est à peu près d'accord, sur l'équilibre biologique de nos enfants et sur leurs chances de réussir à l'école et de s'insérer dans le tissu social environnant, une telle réforme

permettrait de participer pleinement à la lutte contre le chômage et favoriserait par la même occasion, vous y avez fait allusion, la création d'emplois dans le secteur sportif et culturel et dans celui de l'animation.

Pour finaliser votre objectif, vous avez décidé de débloquer 227 millions de francs de crédits, dont 50 millions iront aux dix-sept ou dix-huit sites pilotes déjà connus sur les cinquante prévus dans votre projet.

Vous faisiez allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, au collège Edouard-Manet ; je ne vous cacherais pas mon souhait de voir une expérience se dérouler dans une école primaire marseillaise de l'arrondissement dont je suis maire, tant je suis convaincu de l'efficacité de votre projet. Peut-être Marseille est-elle coupée en deux, en quartiers Nord et quartiers Sud ; mais tout n'est pas toujours merveilleux dans le Sud, ni toujours sinistré au Nord.

Au-delà de votre projet et de ce souhait, monsieur le ministre, des enquêtes ont-elles été menées sur les sites pilotes ? Se révèlent-elles positives ? Entendez-vous, à terme, généraliser l'aménagement du temps de travail des enfants par une action législative ? Enfin, avez-vous une idée précise du coût d'une telle opération ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, vous avez abordé dans votre question un aspect que je n'avais peut-être pas suffisamment mis en lumière jusqu'à présent : la possibilité de créations d'emplois grâce à l'aménagement des rythmes scolaires, par le recrutement d'animateurs qui viendront aider l'enseignant quand il en aura besoin, sachant que l'objectif final pour tous reste le réel épanouissement de l'individu, en l'occurrence l'enfant.

Vous proposez de mener une expérience dans une école primaire de votre arrondissement, à Marseille. Je suis tout à fait prêt à étudier votre souhait ; nous prendrons les décisions en fonction d'une grille de critères d'attribution.

Cela dit, nous avons lancé cette expérience avec au départ dix-sept maires volontaires. Les 50 millions prévus ne sont pas destinés uniquement à ces dix-sept communes, mais à l'ensemble des sites pilotes ; or je ne peux pas encore vous dire quel en sera le nombre exact, car les demandes nous arrivent régulièrement et nous ne sommes aujourd'hui pas loin de 200 communes ou groupements de communes candidats.

Vous comprendrez également que, dans la mesure où elle vont juste démarrer, il m'est difficile de tirer aujourd'hui une évaluation de ces expériences. L'aspect positif, pour l'instant, tient surtout au fait qu'elles puissent commencer.

Vous me demandez si j'entends, à terme, généraliser l'aménagement du temps de travail par une action législative. Je crois que, autant que faire se peut, nous pouvons agir plutôt sur le plan réglementaire. Il n'est pas nécessaire de charger encore plus vos ordres du jour, et cela présente du reste l'avantage d'un peu plus de souplesse.

Vous m'avez demandé enfin si j'avais une idée précise du coût d'une telle opération. C'est aussi l'un des enseignements que nous pourrions tirer de ces expériences. Tout et n'importe quoi est dit sur ce plan, cela va de 500 francs à 3 000 francs par élève et par an. En fait, cela dépend d'abord de ce que l'on fait, là où on le fait et avec qui. Il est donc encore un peu tôt pour le savoir. Dans l'état actuel des choses, on peut essayer de raisonner sur la base d'une bonne moyenne d'environ 1 000 francs par élève et par an.

Mme le président. Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le ministre, un grave problème – j'allais dire le plus grave problème – touche à l'avenir des clubs sportifs dans toutes les disciplines, et plus particulièrement pour ce qui me concerne, celui des clubs professionnels et indépendants de football. Ma question vous remettra en mémoire l'inquiétude qu'éprouvent tout à la fois la fédération, la ligue professionnelle, l'union des clubs professionnels de football et l'association nationale des clubs des championnats fédéraux de football, que je préside. De quoi s'agit-il ?

Comme vous le savez, les concours financiers des collectivités territoriales aux groupements sportifs représentent environ 15 p. 100 des ressources des clubs de football de première division, 35 à 38 p. 100 des ressources des clubs de deuxième division et souvent beaucoup plus, jusqu'à 80 p. 100, pour les clubs de nationale I, nationale II et nationale III. Or, vous savez cela par cœur, monsieur le ministre, le décret d'application de la loi du 16 juillet 1984, c'est-à-dire la loi sur le sport, publié en mars 1986, a imposé aux clubs sportifs de se constituer en sociétés à objet sportif ou en sociétés d'économie mixte locales, dès lors que leurs ressources dépassent 2,5 millions de francs. Il leur est interdit, passé ce plafond, de prétendre aux aides financières des collectivités locales. Heureusement, grâce aux amendements déposés par plusieurs d'entre nous dans le cadre du collectif budgétaire de 1994 – et vous-même, monsieur le ministre, en aviez présenté un –, ces concours ont pu être prolongés jusqu'en 1999. Nous attendons tous avec angoisse, une angoisse profonde, n'en doutez pas, le décret d'application qui devrait sortir du Conseil d'Etat dans les jours qui viennent.

Ma question est simple. Au moment où la prévention de la délinquance par le sport est considérée comme l'un des éléments vitaux de la politique d'intégration urbaine, cette incertitude pèse lourdement sur nos clubs, quel que soit leur niveau national. Je note, monsieur le ministre, et vous serez sûrement d'accord avec moi, que le seuil de déclenchement prévu par le décret de l'obligation de se constituer en société à objet sportif ou société d'économie mixte, devrait au moins être corrigé et relevé en proportion de la hausse du coût de la vie depuis dix ans, ce qui reviendrait à le porter de 2,5 à 4 millions. Ce n'est pas une grosse affaire que de prétendre le corriger dans ce sens.

Et que fera-t-on à partir de 1999, puisque les subventions seront dégressives jusqu'à cette date, avant de tarir complètement ? On vivra de l'air du temps ? Vous avez annoncé la création d'un groupe de travail à ce sujet et je vous ai fait part de mon intérêt pour cette initiative. En dehors de la composition de celui-ci, le Gouvernement a-t-il déjà des pistes de réflexion sur la gestion jusqu'en 1999 et sur l'après-1999 ? N'oublions pas que la situation économique et sociale est telle que le *sponsoring* des entreprises est de plus en plus difficile à trouver pour nos clubs et je crains que cela ne perdure.

Mme le président. Peut-être pourrait-on parler plutôt de mécénat ? (*Sourires.*)

M. Jean Glavany. Très bien, madame le président !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. L'inquiétude de M. Bariani concerne les clubs de football mais on pourrait avoir le même souci pour le basket et

pour bien d'autres disciplines sportives. Je suis d'accord avec lui pour étudier le relèvement du seuil – celui de 2,5 millions date, en effet, de 1986. C'est une demande que m'avait d'ailleurs présentée récemment M. Claude Simonet, le président de la Fédération française de football. Nous ferons en sorte de la satisfaire.

L'amendement évoqué encadre précisément la diminution progressive des subventions qui sont accordées par les collectivités locales aux clubs sportifs. Le décret a été validé le 3 octobre par le Conseil d'Etat. Il venait d'être mis à la signature lorsque est intervenu le remaniement ministériel, ce qui explique le retard.

Sur le fond, les abus constatés ces dernières années ont conduit à fixer un cadre pour l'intervention des collectivités locales dans le fonctionnement des clubs sportifs. Mais on peut déjà penser aux actions nationales pour les politiques sportives. Une réflexion, vous avez raison, devrait être engagée au plus vite sur ce sujet pour éviter, à l'avenir, toute dérive débouchant sur le redressement ou la faillite d'un club.

Cela dit, cette approche risque d'être incompatible avec le droit communautaire, qui encadre strictement et territorialement le régime des aides d'Etat aux entreprises. J'ai récemment évoqué ce problème avec Mme Edith Cresson, commissaire européen. Nous allons pousser plus loin encore nos réflexions. Je souhaiterais vivement pouvoir faire de même avec vous, puisque vous me le proposez. Sachant quel éminent spécialiste des questions internationales en général, européennes en particulier, vous êtes, et connaissant votre fibre sportive, à la fois en tant que pratiquant et en tant que dirigeant, je suis persuadé que nous ferons une bonne équipe !

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 887 963 francs ;

Titre IV : 30 800 000 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 39 496 000 francs ;

Crédits de paiement : 19 716 000 francs.

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 15 430 000 francs ;

Crédits de paiement : 15 430 000 francs.

M. Jean-Yves Haby et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 336, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 5 500 000 francs ».

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. L'amendement n° 336 et l'amendement n° 337 que je me permettrai de défendre en même temps, madame le président, vont dans le même sens.

La représentation nationale a souhaité soutenir le Gouvernement dans sa volonté de faire des économies, et même d'aller plus loin. Nous vous proposons donc, par le biais de ces deux amendements, une réduction de dépenses.

L'amendement n° 336 propose de réduire les crédits du titre III de l'état B de 5,5 millions de francs selon la ventilation qu'il indique, et ce, compte tenu des plafonds de charges à caractère définitif du budget général, fixés par la commission des finances à l'article 31 du projet de loi de finances.

L'amendement n° 337 propose de réduire, pour les mêmes raisons, les crédits du titre IV de l'état B de 33 millions de francs.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné ces amendements mais, à titre personnel, j'y suis favorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Si vous le permettez, madame le président, je m'exprimerai sur les deux amendements qui viennent en discussion puisque, l'un portant sur le titre III, l'autre sur le titre IV, ils proposent une économie globale de 38,5 millions de francs.

Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on accepte la diminution des crédits dont on a la charge et l'utilisation. Mais, comme l'a dit récemment le Premier ministre – et en cela, je suis une fois de plus entièrement solidaire de lui – faire de la politique, ce n'est pas toujours dire des choses agréables. C'est aussi parfois assumer ses responsabilités, et appliquer les mesures même quand elles sont désagréables. La réduction des déficits est le souci de toute la majorité et aussi du Gouvernement. Je fais donc mien cet objectif et, même si c'est douloureux, j'entends bien en prendre ma part.

Mais il faut savoir sortir du double langage qui semble prévaloir aujourd'hui tant dans le domaine des économies budgétaires que dans d'autres. C'est ainsi qu'on préconise des économies mais qu'on préfère que ce soit le voisin qui fasse les sacrifices. Certains ministères ont fait plus d'économies que d'autres. J'espère qu'un certain équilibre pourra à terme être trouvé.

Je sais aussi – et je parle non seulement en tant que ministre mais aussi en tant qu'élu local, maire ou conseiller régional – qu'il est trop facile d'accepter une volonté de réforme, que ce soit pour l'amélioration du traitement des ordures ménagères ou pour le stationnement des nomades, par exemple, en disant qu'il faut faire quelque chose, tout en espérant que ce sera fait chez les autres !

M. Jean Glavany. Ça n'a pas de rapport !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Quand des efforts doivent être consentis, ils doivent l'être par tout le monde.

Ce que je souhaite de tout cœur – et pour répondre aux préoccupations exprimées par la plupart d'entre vous – c'est que l'on s'organise dès que possible pour trouver des ressources extrabudgétaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler notamment à l'occasion de la discussion du collectif. Mais des réformes de fond seront indispensables.

Quant à l'objectif de réduction du déficit, il nous est commun et il est donc aussi, je le répète, celui du ministère de la jeunesse et des sports.

Mme le président. Je fais observer à l'Assemblée qu'il n'est question pour l'instant que de l'amendement n° 336.

La parole est à M. Thierry Lazaro.

M. Thierry Lazaro. Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que c'est avec des pieds de plomb que je rejoins ce micro pour dire que nous soutiendrons l'amendement !

Au cours de la discussion de ce matin, certains ont prétendu que le budget était à la baisse, d'autres qu'il était stable.

M. Jean Glavany. Personne n'a dit qu'il était stable !

M. Thierry Lazaro. En tous les cas, pour tous, il était évident que les efforts avaient déjà été consentis. On nous demande, pour l'heure, d'aller plus loin. Vous avez souligné, monsieur le ministre, que certains ministères ont fait plus, d'autres moins. Ainsi celui de la culture – pour laquelle vous connaissez mon attachement – en est dispensé.

M. Jean Glavany. Ce n'est pas vrai ! Ce sont des manipulations !

M. Thierry Lazaro. C'est sans doute normal.

M. Denis Jacquat. Non, ça ne l'est pas !

M. Thierry Lazaro. Mais il aurait été judicieux, et intelligent, à mon avis, que ce soit le cas aussi de votre budget.

Vous venez de parler de financements extrabudgétaires. Vous allez devoir vous livrer à des exercices particulièrement compliqués. Je ne peux en la circonstance que vous souhaiter bon courage. (*Sourires.*) Le groupe RPR votera cet amendement ...

M. Jean Glavany. Encore une amputation !

M. Thierry Lazaro. ... en faisant confiance au Gouvernement dans cette politique de rigueur budgétaire.

M. Jean Glavany. Nous sommes décidément les seuls à défendre le budget du ministre !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 336.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 214, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 2 314 000 francs. »

Je suppose, monsieur le rapporteur spécial, que cet amendement est retiré ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Oui, madame le président.

Mme le président. L'amendement n° 214 est retiré. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III modifié par l'amendement n° 336.

(*Le titre III, ainsi modifié, est adopté.*)

Mme le président. M. Haby et M. Thomas ont présenté un amendement, n° 337, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV, de l'état B, réduire les crédits de 33 millions de francs. »

M. Jean-Yves Haby. Je l'ai déjà défendu.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Comme pour l'amendement n° 336, madame le président, à titre personnel, j'y suis favorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Même avis, madame le président.

Monsieur Glavany, merci de défendre mon budget. Mais c'est tout de même curieux puisque vous ne le votez pas ! Il faudrait peut-être mettre un peu d'ordre dans vos objectifs !

Mme le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Il est cocasse, monsieur le ministre, que, quand j'essaie de défendre votre budget, vous essayiez de me couper l'herbe sous le pied !

Si je ne le vote pas, c'est parce que je le trouve insuffisant ! Il est donc tout à fait cohérent que je m'oppose de toutes mes forces à de nouvelles réductions.

Si j'interviens contre l'amendement n° 337, c'est qu'il est beaucoup plus grave que le précédent et que les économies qu'il propose seraient plus néfastes encore.

Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas mieux défendu à l'instant les moyens de votre administration centrale, alors que votre ministère est, à mon avis, sous-administré, et qu'il n'a pas encore les moyens de ses ambitions.

Pour lors, il s'agit bel et bien de mettre en cause des aides directes, en particulier les crédits du FONJEP ou les plans locaux d'animation sportive. C'est dire qu'on touche à l'animation sur le terrain. Chaque année, aussi bien dans le budget de l'éducation nationale que dans le budget de la jeunesse et des sports, les mêmes personnes proposent toujours les mêmes réductions, qui visent à restreindre la capacité d'action sur le terrain des associations agréées d'éducation populaire, ces associations qui font de la lutte contre la fracture sociale leur pain quotidien, si j'ose dire. Porter atteinte à ces crédits révèle, une fois de plus, le formidable décalage qui existe entre le discours et les actes.

Je demande à l'Assemblée de bien réfléchir avant de diminuer les crédits du FONJEP, car cela équivaut à réduire les subventions à ces associations qui font un travail éminent et très apprécié sur le terrain. Et je vous demande, monsieur le ministre, de défendre ces crédits, parce que c'est très important.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 337.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 130, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 184,5 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement propose de supprimer la totalité des crédits inscrits dans le budget de la jeunesse et des sports pour le Grand stade de Saint-Denis, c'est-à-dire 184,5 millions de francs. En fait, il a pour objet de remettre en question la construction même de ce stade.

Je passe sur l'état actuel des finances de la France, je crois que mes collègues le connaissent aussi bien que moi, ainsi que sur les difficultés du financement privé de ce

stade, dont la presse se fait épisodiquement l'écho. Je passe également sur le contentieux dont sont saisies les communautés européennes sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'attribution du marché. Ce projet semble né sous une mauvaise étoile. Mais j'attire tout de même votre attention sur le fait qu'un journal spécialisé, *L'Equipe* du 7 novembre dernier a écrit page 9 – je le cite – : « Le Grand Stade devrait constituer – pour le contribuable – le dernier "scandale" financier de ce siècle ».

M. Jean Glavany. Ce n'est pas impossible !

M. Gilbert Gantier. J'ai dit et écrit par ailleurs que la France était aujourd'hui trop pauvre et le contribuable trop pressuré pour financer des investissements considérables dont la rentabilité sera nulle ou plutôt négative, ainsi que je vais très rapidement le démontrer.

Je rappelle rapidement les faits. La loi n° 93-1435 du 31 décembre 1993 relative à la réalisation du Grand stade à Saint-Denis en vue de la coupe du monde 1996 a autorisé l'Etat à concéder la construction et l'exploitation de l'ouvrage. Nous nous engageons là à construire un stade de 80 000 places assises numérotées, alors que la FIFA qui est l'autorité internationale en matière de coupe du monde, n'en demandait que 60 000. Nous avons voulu faire trop bien.

M. Jean Glavany. C'est exact !

M. Gilbert Gantier. La subvention de l'Etat à la construction du grand stade est de 1 194 200 000 francs, valeur avril 1994. Ceci résulte de l'article 33 du contrat de concession qui a été signé le 29 avril dernier.

Premier motif d'étonnement, monsieur le ministre, cette somme devrait se trouver, pour son montant total, en autorisations de programme, dans votre budget. N'y a-t-il pas là risque d'inconstitutionnalité de la loi de finances, puisque la somme est certaine, qu'elle est précisée dans un contrat de concession qui engage l'Etat ?

Mais j'ai aussi beaucoup d'autres motifs d'étonnement à la lecture du contrat de concession que j'ai d'ailleurs eu de la peine à me procurer et que j'invite mes collègues à lire, car ce contrat nous engage dangereusement. J'ajoute que je n'ai pas eu connaissance des nombreuses annexes qui peuvent être consultées, m'a-t-on dit, sur demande, au ministère même.

Dans le délai très court dont je dispose, je ne peux pas analyser les cinquante-huit pages, on le comprendra, de ce contrat de concession. Ce que je puis dire, c'est que le concédant, c'est-à-dire l'Etat, c'est-à-dire nous, mes chers collègues, s'engage à prendre en charge outre le financement des dessertes – voiries, parkings, etc. – ce qui résulte de l'article 2, paragraphe 3, dessertes dont nous ne savons rien, le coût intégral des réalisations des ouvrages non prévus, en vertu de l'article 9. Or nous ne savons rien non plus de ce qu'ils peuvent être.

Nous nous engageons également – j'attire votre attention sur ce point – à ce qu'il y ait, chaque année, neuf manifestations réservées et, au cas où elles n'auraient pas lieu, à verser au concessionnaire une indemnité compensatrice. Le contrat nous engage également à assurer la présence d'un club résident de football, l'article 39 précisant : « En cas de non venue d'un club résident pendant les deux premières saisons sportives, les parties sont convenues de se rencontrer à l'issue de la seconde saison sportive pour apprécier la situation née de l'absence d'un club résident. » Or aucun club résident, autant que je sache, ne veut aller à Saint-Denis jusqu'à présent.

Ces engagements seront certainement très difficiles à tenir. Il en résulte que le Grand Stade sera à la charge de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable. Dans ces conditions, il convenait – je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, mais sans succès – d'appeler l'attention sur l'importance de cette réalisation. On me dit qu'il est trop tard et qu'on ne peut plus aller en arrière. Mais quand on a fait la moitié d'une sottise, il n'est pas absolument indispensable d'en faire l'autre moitié !

Mes chers collègues, je tenais à relever aujourd'hui la responsabilité que nous prenons dans cette affaire. Il serait plus judicieux de consacrer les crédits qui sont prévus et ceux qui viendront ultérieurement à des constructions utiles comme le logement social, les autoroutes à péage, plutôt qu'à un grand stade qui ne servira que très rarement, pour ne pas dire jamais, en dehors de la coupe du monde de football.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Moi aussi. *(Sourires.)*

A titre personnel, comme élu local, comme sportif et comme représentant du monde olympique et sportif, je m'y oppose formellement.

Est-on obligé de continuer une demi-erreur, s'interroge M. Gantier ? Je vous rappelle tout de même que cette demi-erreur se chiffre à 2 130 millions de francs ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'ai entendu à plusieurs reprises M. Glavany intervenir sur un dossier qu'il connaît bien, puisqu'il en a été en partie l'initiateur. Les responsabilités sont partagées...

M. Jean Glavany. On va en parler !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. L'opération a été initiée sous un gouvernement de gauche !

M. Jean Glavany. Avec votre accord ! Avec votre appui !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. C'est Jacques Chirac qui, le premier, a parlé de cette candidature. Elle a été obtenue grâce au soutien du gouvernement de gauche et du précédent président de la République.

M. Jean Glavany. La question n'est pas là !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. On peut donc se regarder en face et convenir que les responsabilités sont partagées. Je n'en dirai pas autant du circuit de Magny-Cours. Mais c'est une autre affaire... *(Sourires.)*

Qu'il s'agisse de la concession ou du nombre de places prévues – 80 000 –, j'ai reconnu moi-même que c'était peut-être un peu beaucoup. Mais c'est fait maintenant.

Monsieur Gantier, après la phase de préparation, nous entrons dans une phase qui sera financièrement encore plus délicate. Mais je sais pouvoir m'appuyer maintenant sur le nouveau délégué interministériel pour l'organisation de la coupe du monde, M. de Saint-Pulgent.

Sachez enfin que l'arrêt des travaux du Grand Stade de Saint-Denis signifierait que nous n'organiserions pas la coupe du monde de football. Alors, si vous y êtes prêt, je

vous invite à passer du XVI^e arrondissement à Saint-Denis pour aller expliquer pourquoi aux mêmes qui n'attendent que cela depuis si longtemps ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, je prends la balle au bond, pour employer une terminologie sportive. Il est exact que je ne m'opposerai pas à vous sur ce dossier.

D'abord, je pense qu'il y va en effet, monsieur Gantier, de la parole de la France. Un engagement a été pris devant la communauté internationale pour que la France se dote de cet équipement. Et je suis de ceux qui pensent que, quand on a pris un engagement, il faut le tenir.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Jean Glavany. Ensuite, je sais très bien, monsieur le ministre, ce que vous pensez de cette affaire. J'ai eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'en parler avec vous. Je reconnais que vous avez hérité voici quelques mois d'un dossier incroyablement mal ficelé et terriblement mal embarqué. J'en veux pour preuve le changement de responsable auquel vous venez de procéder et que vous avez confirmé devant nous à l'instant. Vous ne deviez pas être très satisfait, c'est le moins qu'on puisse dire, de la manière dont le dossier avait été géré jusqu'à maintenant !

Monsieur le ministre, je suis prêt à vous aider à tenir l'engagement qu'a pris la France. Je suis prêt à admettre qu'il y a eu partage de responsabilités, entre gouvernements, au moment de l'engagement de l'opération. Mais il est un point sur lequel il n'y a jamais eu partage de responsabilité, c'est le choix du site !

A l'occasion de cette discussion budgétaire, il me paraît important d'y insister. Quel critère a prévalu au moment du choix du site ? Le coût, monsieur le ministre, le coût !

Melun-Sénart, à quelques dizaines de kilomètres de Paris – et non à l'autre bout du monde –, desservi de la meilleure manière qui soit par tous les transports en commun, avait été choisi car nous savions que c'était là que la construction du Grand Stade coûterait le moins cher à la collectivité nationale.

C'est bien beau de faire un stade urbain, mais si on n'y met pas le prix, on sait que cela risque de constituer une nouvelle expérience négative traumatisante pour le tissu urbain.

Comme nous n'avions aucune certitude de disposer des financements nécessaires pour construire un stade de 2,5 milliards ou 3 milliards de francs, nous avons choisi Melun-Sénart. Sur ce site, le stade aurait coûté au maximum 1 milliard de francs !

On est revenu par la suite sur cette décision, parce qu'elle émanait d'un gouvernement socialiste. C'était la mode, en 1993. On a alors retenu le site urbain de Saint-Denis, banlieue défavorisée qui méritait certes toutes les attentions de la collectivité nationale certes mais sans se donner les moyens de ce choix.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Glavany !

M. Jean Glavany. Je conclus, madame le président, que depuis deux ans on étouffe un scandale, ou du moins des difficultés qui mériteraient d'être mises sur la scène publique. Le contrecoup en sera considérable pour les finances publiques et pour les contribuables. On a fait un faux choix, sans s'en donner les moyens.

Vous comprendrez donc que nous nous abstenions sur cet amendement qui n'apporte pas une bonne solution, mais pose une vraie question.

Mme le président. Monsieur Gantier maintenez-vous ou retirez-vous votre amendement n° 130 ?

M. Gilbert Gantier. Madame le président, je maintiens intégralement mon amendement...

M. Jean Glavany. Ce n'est pas sérieux !

M. Gilbert Gantier... et je maintiens intégralement tout ce que j'ai dit à ce sujet.

Mais je voudrais répondre au ministre.

Je ne suis pas du tout l'ennemi de la coupe du monde de football. Mais nous sommes pauvres, comme nous le constatons tous les jours. Ne va-t-on pas encore nous demander de voter de nouveaux impôts pour la sécurité sociale ? Eh bien, quand on est pauvre, on invite ses amis à la fortune du pot, on ne les amène pas chez Lasserre ! On pouvait organiser la coupe du monde dans des conditions plus économiques, sans construire cet énorme « engin », qui ne servira à rien, qui sera une charge pour la collectivité publique et donc pour nous-mêmes, pour nos enfants et nos petits-enfants pour les dizaines d'années à venir.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 130.

M. Jean Glavany. Le groupe socialiste s'abstient !
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV modifié par l'amendement n° 337.

(*Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Après l'article 68

Mme le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 68.

Cet amendement, n° 215, présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Inchauspé, est ainsi rédigé :

« Après l'article 68, insérer l'article suivant :

« Jeunesse et sports

« A titre expérimental, les sociétés de courses autorisées à organiser le pari mutuel dans les conditions fixées par la loi du 2 juin 1891 peuvent être habilitées à collecter, dans l'enceinte des hippodromes de l'Île-de-France, des paris engagés sur des parties de pelote basque.

« Les paris ainsi recueillis sont soumis à une taxe de 10 p. 100 perçue au profit de la commune.

« Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. A la demande de M. Inchauspé, cet amendement est retiré. M. Inchauspé le reprendra lors de l'examen des articles non rattachés.

Mme le président. L'amendement n° 215 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à une prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique.

Déclaration du Gouvernement sur l'évolution de la protection sociale et débat sur cette déclaration.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT